

ABONNEMENT

Un an ..... 18 fr.  
Six mois ..... 9 »  
Trois mois ..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 27 JUIN

## LE CONGRÈS

Aussitôt que le résultat de l'élection présidentielle sera connu, nous publierons ce soir même une deuxième édition de l'Echo Saumurois.

## Avant les Funérailles

### L'EXPOSITION DU CORPS

Le cercueil qui contient les restes du Président de la République repose sur un plan incliné au milieu de la chapelle ardente. Il est enveloppé d'un grand voile de velours noir et on a jeté sur lui un drapeau tricolore.

Au pied du cercueil a été placé un grand coussin où seront épinglées les décorations du défunt.

Le catafalque est de forme carrée avec un dôme au milieu. Quatre colonnes le soutiennent. Les tentures qui le décorent sont en velours noir avec des franges et des palmes d'argent. Les murs sont revêtus de tentures noires à palmes d'argent. Six lampadaires noir et argent aux bougies allumées éclairent les massifs de verdure qui entourent le catafalque. Le grand lustre du salon est allumé et voilé d'un long crêpe.

Deux sœurs de charité, appelées l'avant-dernière nuit, sur l'ordre de M<sup>me</sup> Carnot, veillent chaque côté du cercueil. Sur le devant, deux élèves de l'École polytechnique se tiennent immobiles, l'une au poing. Quatre fauteuils avec prie-dieu sont réservés à M<sup>me</sup> Carnot et à sa famille.

Dans le salon qui précède la chambre ardente ont été déposées le long du mur les couronnes d'immortelles apportées de Lyon.

L'affluence devant l'Élysée est plus considérable que la veille. Un service d'ordre a été fait pour faire pénétrer dix par dix ceux qui forment une longue file compacte le long du trottoir et qui attendent le moment de pénétrer dans la loge du concierge pour s'inscrire sur les registres.

Hier, c'était le véritable peuple de Paris, formé d'ouvriers, en chapeaux de paille et en casquette, qui, très ému, vint rendre un suprême hommage au Président. Depuis midi, la foule se renouvèle ainsi toutes les heures et, malgré la chaleur et les fatigues de l'attente, elle se montra recueillie et respectueuse.

Aujourd'hui, l'exposition publique a lieu. On pénétrera par une des portes du jardin, rue de l'Élysée, puis sous la véranda. Après avoir défilé devant le cercueil, on sortira encore par le jardin, dans l'avenue Marigny. Seules, les personnes qui fréquentaient à l'Élysée et dont la liste sera remise au concierge pourront rentrer par la cour d'honneur.

## Les obsèques à Paris

Hier matin, M. de Bourqueney, chef du protocole, a conféré avec M<sup>me</sup> Carnot au sujet du cérémonial des funérailles du Président de la République.

D'accord avec les ministres auxquels il a été donné connaissance des désirs de M<sup>me</sup> Carnot, l'ordre des funérailles a été ainsi arrêté :

**Dimanche, jour des funérailles nationales. — Deuil public.**

Le service du protocole a été chargé de communiquer à tous les services publics que le jour des obsèques du Président de la République est fixé au dimanche 1<sup>er</sup> juillet.

Application est faite à cette occasion de l'art. 310 du décret de 1891, en ce qui concerne les administrations publiques.

Les ministres de la guerre et de la marine ont prescrit aux officiers des armées de terre et de mer un deuil de trente jours à dater du 25 juin.

Le deuil sera également porté pendant la même durée par MM. les fonctionnaires et agents de tous les services publics lorsqu'ils seront dans l'exercice de leurs fonctions.

### La commission des funérailles

Les ministres ont décidé de nommer une commission spéciale pour le règlement des funérailles.

La cérémonie religieuse aura lieu à Notre-Dame. Un catafalque monumental sera dressé dans le chœur de la cathédrale.

L'ordre du cortège, du service militaire, des invitations et des discours sera réglé par la même commission.

Elle est composée des membres suivants :

Colonel Chamouin, de la maison militaire du Président de la République ;  
De Bourqueney, chef du protocole ;  
M. Sainsère, chef du cabinet du ministre de l'intérieur ;  
J. Comte, directeur des bâtiments civils ;  
Roujon, directeur des beaux-arts ;  
Huet, directeur des travaux de la ville de Paris ;

Le général, chef d'état-major du gouvernement de Paris ;

Lauras, directeur des pompes funèbres ;  
Williamson, directeur du Mobilier national ;  
Champoudry, représentant le Conseil municipal de Paris, ou son délégué ;

Ambroise Thomas ;  
Camille Saint-Saëns ;  
Garnier et Guillaume, architectes ;  
Mollard, chef-adjoint du protocole ;  
Delacroix, chef-adjoint de l'intérieur.

### M. Carnot au Panthéon

Il a été décidé également qu'un décret serait préparé pour que la dépouille mortelle de M. Carnot soit déposée au Panthéon.

### La garde du corps

La garde d'honneur du corps est fournie par les élèves de l'École polytechnique et de l'École de Saint-Cyr.

## LE CRIME

### Interrogatoire

Caserio a été extrait hier à une heure après midi de la prison Saint-Paul et conduit au Palais de Justice pour y être interrogé.

M. Benoist, juge d'instruction, retenu à la préfecture par l'autopsie de M. Carnot et par l'audition de divers témoins, est arrivé à quatre heures et a fait aussitôt amener l'accusé.

— Voyons, Caserio, pourquoi avez-vous voulu tuer le Président de la République? Le connaissiez-vous? Aviez-vous un grief particulier contre lui?

— Non, répond Caserio. C'était un tyran ; je l'ai tué pour cela.

— Vous êtes anarchiste?

— Oui, je m'en vante!

— Pourquoi avez-vous tué?

— Je le dirai au jury. Il connaîtra le mobile qui m'a fait agir. J'expliquerai mes raisons.

— Avez-vous des complices?

— Non, j'ai agi seul, sans être poussé.

— Connaissez-vous quelqu'un à Lyon? Avez-vous des relations ici?

— Aucune. Je ne connais pas la ville. J'ai toutefois travaillé pas loin d'ici, à Vienne, chez un boulanger, il y a un an.

— Comment avez-vous frappé M. Carnot?

— Je me suis avancé, repoussant le cheval d'un cuirassier. J'avais mon poignard ouvert dans ma manche. Je n'ai eu qu'à lever la main. J'ai visé le bas-ventre et ai laissé retomber le bras, en criant : « Vive l'anarchie ! » La foule s'est jetée sur moi, m'a terrassé, roué de coups. Les agents m'ont emmené au poste.

— Vous persistez à dire que vous n'avez pas de complices?

— Oui. Mais, à propos, le Président est-il mort?

M. Benoist ne répond pas. Caserio semble penser que sa victime a succombé et ne dissimule pas sa satisfaction. Il sourit et, levant la main, fait le simulacre de frapper.

L'interrogatoire s'est poursuivi jusqu'à huit heures. Il est d'ailleurs très difficile, car l'assassin, quoique comprenant très bien le français, ne sait pas le parler. D'ores et déjà l'instruction est persuadée qu'il n'y a aucun complot et que Caserio est un solitaire.

### UNE MORT SUBITE

Le piqueur des écuries de l'Élysée, M. Nathan, qui était entré au service de l'Élysée sous la présidence de M. Jules Grévy, montait hier, dans l'après-midi, l'escalier conduisant aux salons d'attente et aux salons des officiers, quand il s'affaissa sur une marche et expira quelques secondes après. Le corps du piqueur a été transporté par des huissiers du palais dans l'appartement qu'il occupait à l'Élysée.

## La réunion plénière

La réunion plénière de tous les républicains du Parlement, organisée par la gauche démocratique du Sénat, a commencé hier à cinq heures. Les députés étaient très nombreux.

Dès les premiers moments, la réunion est devenue très bruyante, très houleuse ; les interpellations de député à député se croisent, les uns demandent qu'on vote sans discussion, les autres réclament les débats.

Des paroles on en vient aux coups.

Un député qui veut cacher les urnes est malmené par un de ses collègues. Plusieurs

députés s'en vont. M. Goblet est de ceux-là. Il dit : J'en ai assez !

Devant ces incidents tumultueux, M. de Verlainac, président de la réunion plénière organisée par la gauche démocratique du Sénat, lève la séance au milieu d'une agitation extraordinaire.

### L'élection présidentielle

Voici le résultat du vote des trois groupes républicains du Sénat : centre gauche, union républicaine et gauche républicaine :

Votants : 479

MM. Casimir-Perier .....	444 voix
Dupuy .....	15
Brisson .....	6
de Freycinet .....	4
Arago .....	2
Loubet .....	2
Constans .....	2
Cavaignac .....	4

Bulletins blancs, 3.

## Manifestations en Province

### A Grenoble

Une grave manifestation a été faite avant-hier contre l'Italie.

Le nombreux ouvriers français, armés de manches de pelles et de pioches, se sont rendus, précédés de drapeaux français et russes, sur tous les chantiers de construction pour y déloger les ouvriers piémontais. Ceux-ci, prévenus à temps, avaient pu s'enfuir et, à part quelques horions, cette manifestation s'est terminée sans effusion de sang.

Vers trois heures et demie, le cortège, accru d'un nombre considérable de curieux, s'est rendu au consulat italien sis rue Gambetta, avant que la police et la gendarmerie aient pu intervenir. Une douzaine de manifestants, qui avaient pris le soin de fermer derrière eux la porte cochère afin d'empêcher tout secours, pénétraient de force dans les bureaux du consulat et, malgré une résistance très énergique du consul, M. Basso, arrachaient le drapeau italien cravaté de deuil ainsi que l'écusson placés au balcon et les précipitaient dans la rue, où ils furent recueillis par les agents de police et mis en lieu sûr.

Pendant ce temps, M. Edmond Robert, préfet de l'Isère, et son secrétaire général, M. Henry Perret, tentaient vainement d'apaiser la foule. Les ouvriers, surchauffés, poussaient des cris ininterrompus de : « Vive la France ! » « Vive la Russie ! A mort les Italiens ! » et l'on ne pouvait prévoir comment finirait ce violent incident, quand un de nos concitoyens, M. le capitaine Biron, eut l'heureuse inspiration de placer un drapeau français à l'un des balcons contigus à celui du consulat.

La foule, satisfaite, poussa une immense acclamation, entoana la *Marseillaise*, et peu après la rue était évacuée.

Pendant que la foule, poursuivant sa marche à travers les rues de la cité, continuait ses démonstrations hostiles devant les magasins tenus par des Italiens, M. le préfet de l'Isère, accompagné de son secrétaire général, se rendait auprès de M. Basso pour lui exprimer tous les regrets que provoquait cet incident. En même temps, il lui faisait remettre le dra-

peau et l'écusson italiens arrachés aux fureurs de la foule.

Des mesures d'ordre exceptionnelles ont été prises pour la soirée. Une compagnie du 4<sup>e</sup> génie gardera le consulat italien, et des patrouilles circuleront pour empêcher toute manifestation violente contre les personnalités italiennes et leurs propriétés.

#### A Toulon

Lundi, une rixe sanglante a éclaté à bord du bateau de commerce anglais le *Richardson*, mouillé dans le port de commerce.

La querelle s'est produite entre des hommes d'équipage, la plupart Français, et des ouvriers déchargeurs italiens.

L'un de ces derniers ayant proféré des paroles injurieuses à l'adresse de la mémoire de M. Carnot, l'un de ses interlocuteurs lui lança un violent coup de barre de fer, et lui fendit le crâne.

L'Italien eut la force de menacer ses adversaires d'un couteau catalan, mais on parvint à le maîtriser. Descendu à terre, on eut toutes les peines à le préserver de la foule, qui avait démesurément grossi l'importance de l'injure.

On l'a transporté mourant à l'hôpital maritime.

#### A Nancy

Les soldats ont reçu des cartouches, car on craint des troubles, à raison du grand nombre d'Italiens qui habitent le département de Meurthe-et-Moselle. Quelques légères bagarres ont déjà eu lieu sur divers chantiers de constructions. L'émotion est considérable en ville.

Une délégation d'ouvriers maçons a été reçue par le maire et a demandé l'expulsion des ouvriers italiens. Le maire a engagé les ouvriers à rester calmes. Actuellement ils parcourent les chantiers, au nombre de deux cents, mais les Italiens sont partis depuis hier matin. Quelques-uns, qui ont été rencontrés, ont été chassés sans qu'il leur soit fait de mal.

#### A Belfort

Lundi soir, dans le quartier du Fourneau, un ouvrier français, qui avait une discussion très vive avec un Italien, au sujet de l'attentat dont M. Carnot vient d'être victime, a reçu de son antagoniste un coup de couteau à la figure.

La blessure est légère. L'Italien a été arrêté.

Des patrouilles sillonnent la ville en tous sens.

#### A Arras

Sur les chantiers du démantèlement, où de nombreux terrassiers belges et italiens travaillent, les ouvriers français exaspérés avaient annoncé qu'ils écharperaient les étrangers; ceux-ci ont été invités à ne pas travailler jusqu'à nouvel ordre. On craint aussi des repré-

sailles contre les mineurs étrangers du bassin houiller.

#### A Valence

Un individu a été arrêté au moment où, armé d'un fusil, il menaçait de tuer les ouvriers italiens d'une fabrique de meubles.

#### A Montpellier

On a arrêté lundi matin dans la campagne, à 4 kilomètres de Montpellier, le sieur Laborie, marchand ambulancier, anarchiste dangereux, chez lequel se serait arrêté samedi, à Montpellier, Sante Caserio, l'assassin du Président.

#### A Lille

Lundi soir, vers onze heures, un groupe d'étudiants a parcouru la ville en manifestant contre les Italiens. Devant les journaux le *Réveil du Nord*, le *Progrès du Nord* et la *Vraie France*, les étudiants ont poussé des cris de : « Vive la France ! Vive Carnot ! A bas Crispi ! A mort les Italiens ! » Rue Nationale, ils ont enfoncé la porte et jeté des pierres dans les fenêtres de la maison de M. Picoloti, photographe italien, mais naturalisé Français, paraît-il.

Quelques arrestations ont été opérées pour bris de clôtures. Les manifestants se sont dispersés vers une heure du matin.

En outre de ces manifestations, ajoutons que M. Deplechin, vice-consul d'Italie, a envoyé sa démission et retiré son écusson. Devant cette attitude, la foule n'a pas manifesté.

Quelques carreaux ont été brisés dans une maison habitée par des Italiens.

#### A Dijon

A Comblanchien, où se trouvent de grandes carrières, les ouvriers français sont entrés dans une grande surexcitation. Ils voulaient exterminer tous les Italiens qui travaillaient dans les carrières. Le bruit courait lundi que des troubles avaient éclaté. Heureusement cette nouvelle était fautive et des précautions ont été prises pour les éviter.

#### A Saint Etienne

La gendarmerie de Boen a arrêté, lundi soir, un individu qui, sur la place publique, aurait dit : « M. Carnot est mort ; l'Italien a donc fait son coup, tant mieux ! c'est pas trop tôt, il a fait tuer assez d'anarchistes. » Ces paroles prouveraient qu'il était au courant du projet criminel.

Une enquête établira sa responsabilité.

#### A Montluçon

On a tenté de faire sauter un pont sur la ligne économique de Sancois à Lapeyrouse.

Des perquisitions nombreuses ont été faites à Bezenet et Montmarault. On a arrêté un nommé Morin, ouvrier couvreur, chez qui on avait trouvé six cartouches de dynamite.

Lundi soir, le cirque italien Tramezi, installé à Montluçon, a été l'objet de manifestations hostiles. Un grand nombre de personnes ont voulu l'envahir en proférant des menaces.

Toutes les brigades de gendarmerie ont maintenu avec peine la foule qui voulait tout saccager.

#### A Carcassonne

Des désordres étant à craindre sur les chantiers de la ligne de Bram à Foix, où travaillent beaucoup d'étrangers, un peloton de dragons est parti pour Belvèze, et les brigades de gendarmerie appelées à Carcassonne pour y être inspectées ont été elles aussi renvoyées dans leurs cantons.

#### A Romans

Hier matin, les ouvriers italiens occupés chez les entrepreneurs ont été congédiés. Ils sont partis aussitôt. La gendarmerie s'était rendue sur les chantiers ; il n'y a pas eu d'incident.

#### A Fourmies

Au milieu de la consternation générale, un porteur de journaux, nommé Lejeune, aurait tenu devant témoins les propos suivants, au sujet de l'assassinat de M. Carnot :

« Il n'est que temps qu'on lui ait fait son affaire à ce brigand ; c'est un bandit qui a toujours soutenu le cléricisme et qui dernièrement a grâcié les deux condamnés à mort de la Cour d'assises d'Amiens. »

Le commissaire de police, informé, le fit rechercher et il ne tarda pas à être amené au commissariat. Trompant la surveillance des deux agents qui se trouvaient à ce moment dans le bureau de police, Lejeune s'esquiva par la Grand'Rue, puis ensuite par un sentier, escaladant les murs, traversant la rivière ; il rentra chez lui, monta dans sa chambre et prenant un revolver se logea deux balles dans la tête ; une troisième balle se perdit dans le mur.

L'agent de police qui s'était mis à sa poursuite fit appeler le docteur Drapier, qui ne peut pas encore se prononcer. L'état de Lejeune ne paraît pas désespéré.

### Le procès-verbal de l'autopsie

Voici le texte du procès-verbal de l'autopsie de M. le Président de la République :

« Les docteurs en médecine soussignés ont procédé aujourd'hui à l'autopsie de M. le Président de la République française. Ils ont constaté les lésions suivantes :

« La blessure siègeait immédiatement au-dessous des fausses côtes droites, à trois centimètres de l'appendice xiphoïde. Elle mesurait de 20 à 25 millimètres et la lame, en pénétrant, avait sectionné complètement le cartilage costal correspondant.

« La lame du poignard a pénétré dans le lobe gauche du foie, à 5 ou six millimètres environ du ligament suspenseur. Elle a perforé l'organe de gauche à droite et de haut en bas, blessant sur son passage la veine porte qu'elle a ouverte en deux endroits. Le trajet de la bles-

sure dans l'intérieur du foie est de 11 à 12 centimètres.

« Une hémorragie intra-péritonéale, fatalement mortelle, a été le fait de cette double perforation veineuse.

» Lyon, 25 juin 1894.

» Docteurs LACASSAGNE, Henri COUTAGNE, OLLIER, REBATEL, PONCET, Michel GANGOLPHE, FABRE. »

### OPINION Du Journal d'Indre-et-Loire

Le *Journal d'Indre-et-Loire* a publié les lignes suivantes, signées de son directeur politique, M. Jules Delahaye :

« Il a 20 ans, comme Emile Henry.

« Il est plus orgueilleux de son abominable attentat que s'il avait sauvé la ville de Lyon.

« L'héroïsme dans la haine et le crime : voilà l'idéal de cette génération qui grandit entre la foi au néant, après la mort, qu'on lui a enseignée, et la misère sevrée de toutes les jouissances de la vie devenues à ses yeux l'unique bonheur de l'homme.

« Et ils sont comme cela des milliers et des milliers, soyez-en sûrs ; car c'est la logique implacable ; et je vous défie, si vous y pensez bien, de ne pas les plaindre, et les exécrant.

« Le drame dont ils poursuivent le dénouement insensé, chimérique, c'est le drame conçu par l'ennemi triomphant de Dieu qui règne et qui gouverne.

« Ah ! Dieu vous fait rire ; ah ! vous avez voulu une jeunesse sachant le renier et le défier !

« La voilà, votre jeunesse, quand elle a la faim au ventre, le rêve mauvais au cerveau et, avec le désespoir, le courage au cœur.

« La voilà, sa poésie, sa fierté, sa vertu, son abnégation, son sacrifice, son amour de l'humanité.

« Elle a changé toutes ces vieilles choses, depuis qu'on a changé son âme.

« Commencez-vous à trouver que c'est bien, que c'est mieux qu'au temps où elle savait s'agenouiller entre son père et sa mère, au pied d'un autel ?

« Il n'est pas un Français, à quelque parti qu'il appartienne, qui ne maudisse l'assassin de l'homme qui vient de mourir sous le poignard.

« Mais il n'est pas un chrétien qui ne songe que cet homme tombe victime des doctrines qu'il a représentées et propagées. »

#### BULLETIN FINANCIER

26 juin 1894.

Le début de la séance se fait en avance sensible sur hier. On va trop vite, car le triste événement qui vient de se produire indique qu'il faut toujours compter avec l'imprévu. Les vendeurs de la première heure d'hier se

## LES COUTEAUX D'OR

Par PAUL FÉVAL

A l'entrée de ce salon, le duc de Rivas était assis auprès de sa femme ; la duchesse avait encore la tête découverte.

Elles sont belles autrement et mieux que nos femmes, celles qui sont nées sous le soleil ardent des tropiques ; certaines surtout qui réunissent en un adorable ensemble les types contraires de l'Anglaise et de l'Espagnole.

Leur œil pense plus poétiquement sous le large voile de leurs paupières.

Il y a en elles la passion et la mélancolie, la piété austère et le vif amour du plaisir : sages et folles, pudiques et hardies, tantôt gaies, tantôt tristes et cherchant je ne sais quel souvenir de l'autre monde.

La duchesse de Rivas était si splendidement belle avec son camail diamanté, dont les reflets chatoyaient sur son cou de cygne, qu'il y avait autour d'elle un murmure d'admiration.

Le duc la contemplait gravement, fier qu'il

était de posséder ce merveilleux trésor.

Le duc était un homme de quarante ans, taciturne, hautain et triste comme un Espagnol.

Quand Georges Leslie passa le seuil tenant à son bras mademoiselle de Boistrudan, la duchesse de Rivas tressaillit. Le duc se pencha vers elle et dit :

— C'est lui ?

La duchesse s'inclina en signe d'affirmation. Le duc suivit d'un regard étrange le jeune couple qui s'éloignait.

— Vous m'avez dit toute la vérité, madame ? reprit-il.

Et comme la duchesse ouvrait la bouche pour répondre, Rivas l'interrompit d'un geste digne et courtois.

— Ce n'est pas une question que je vous fais, dit-il ; j'ai confiance en ma femme. Vous avez aimé quand vous étiez jeune fille et vous êtes restée pure. C'est bien ; vous avez pris votre mari pour confesseur, c'est grand. Votre mari vous remercie et ne met à votre liberté d'autre limite que l'honneur de son nom, qu'il faut garder aux yeux du monde ; le monde ne comprend pas toujours ce qui est bien et ce qui est grand. Adieu, madame, je vous aime ;

vous ne me trouverez cette nuit sur votre chemin que si vous avez besoin de moi.

Il éleva la main de la duchesse jusqu'à ses lèvres.

Cette main se pressa fortement contre sa bouche, et la duchesse dit :

— Moi aussi, je vous aime !

Dès que le duc se fut éloigné, le regard de la belle créole se tourna vers Georges et Hélène.

Pour qui était l'émotion qui fit trembler une larme au bord de sa paupière ?

— Mère de Dieu ! murmura-t-elle, cela est vrai, je l'aime, je veux l'aimer !

Un long soupir souleva sa poitrine.

— J'ai vu la pauvre Ellen, pensa-t-elle, belle encore dans la tristesse de son abandon. Celle-ci, c'est bien l'autre aux jours d'espérance et de joie. Le cœur de l'amant d'Ellen se trompe et n'a point changé. Sainte Vierge, faites une douce mort à la martyre, et que ceux-ci soient bien heureux ici-bas !

Elle soupira encore, mais ce fut sans effort qu'elle appela le sourire sur ses lèvres pour accueillir le cercle d'adorateurs qui déjà l'entourait.

— Vous pâlissez, Hélène, disait en ce moment Georges, qui sentait la jeune fille faiblir

entre ses bras.

Une fenêtre ouverte donnait sur la terrasse ornée de fleurs ; Georges passa sur la terrasse pour donner l'air frais de la nuit au pauvre front brûlant de mademoiselle de Boistrudan.

— Non, poursuivit-il, vous vous trompez, mademoiselle ; celui qui aimait Ellen Talbot ne l'a point délaissée. Même après son malheur, qu'il n'appela jamais une faute, le comte Albert se regarda toujours comme le fiancé de miss Talbot jusqu'au jour où elle lui dit : « J'appartiens au père de ma fille, et je ne veux plus de votre amour. »

— Elle ne l'aimait donc plus ? murmura Hélène, écoutant malgré elle et incapable de résister à cette puissance mystérieuse qui l'enchaînait aux côtés de Leslie.

— Ne l'aimait-elle plus ? repartit celui-ci, je ne sais. Ellen Talbot est une noble fille, sainte après sa chute, et qui parle à Dieu sans terreur. Après avoir dit au comte Albert : « Je ne veux plus de votre amour, » elle ajouta, répétant ses propres paroles : « Celui qui m'a aimée aimera Hélène, ma sœur ; Hélène, ma sœur, aimera celui que j'aimais : je le sais, je le sens ! »

(A suivre.)

rachèter et aident au mouvement qui va s'accroître jusqu'à la fin de la séance.

La liquidation de Londres se passe dans de bonnes conditions, l'argent est facile.

Le 3 0/0 s'inscrit à 100.70. Le 3 1/2 à 107.22.

Les tendances des actions de nos grandes sociétés de crédit sont plus satisfaisantes. Le Crédit Foncier est à 958.75 ; le Crédit Lyonnais cote 737.50 ; le Comptoir national d'Escompte est très ferme.

Nos grands chemins sont en reprise et les offres qui se produisent sont facilement absorbées. On remonte sensiblement.

Nous rappelons que c'est le 3 juillet qu'expire le délai pour l'échange des obligations de la Banque centrale du Crédit Foncier de Russie contre du 3 0/0 russe.

Les porteurs regagneront en sécurité ce qu'ils perdent en intérêt.

L'Italien est bien tenu à 79.20. L'Extérieure faiblit un peu sur les premiers cours.

Le 4 0/0 turc est à 24.65.

Les chemins orientaux se négocient de 552 à 555.

En Banque, l'action de la Langlaagte est demandée à 124.25.

DE LAVIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 27 Juin

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 21°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 22°
Midi,	766 mm	au-dessus 28°
Hausse,	"	"
Baisse,	2 mm	"
Température minima de la nuit		au-dessus 17°

### Lettre du Député de Saumur à M<sup>re</sup> Carnot

M. de Grandmaison, député de l'arrondissement de Saumur, en relations personnelles avec M. Carnot, a écrit à M<sup>re</sup> Carnot la lettre suivante :

« MADAME,

» Au nom des habitants de l'arrondissement de Saumur, je tiens à vous exprimer combien je prends part à votre douleur que partagent aujourd'hui tous les bons Français.

» Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments de respectueuses condoléances.

» G. DE GRANDMAISON,  
» Député. »

### Adresses du Conseil municipal de Saumur

Le Conseil municipal de Saumur a envoyé à M<sup>re</sup> Carnot et à M. Dupuy les Adresses suivantes :

A MADAME CARNOT

Le Conseil municipal de la ville de Saumur, réuni le 25 juin d'urgence, en séance extraordinaire, profondément ému de l'odieux attentat qui vient de plonger la France dans la consternation, en la privant de son chef aimé et respecté, adresse à Madame Carnot l'expression de sa patriotique douleur et de sa respectueuse sympathie.

A M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES  
MINISTRES

Le Conseil municipal de la ville de Saumur, réuni le 25 juin 1894, en séance extraordinaire, s'associant au deuil national, exprime à M. le Président du Conseil des ministres la douleur patriotique ressentie à Saumur à l'occasion de l'odieux attentat qui enlève à la République française son chef aimé et respecté.

### Le 135<sup>e</sup> de ligne au camp du Ruchard

Ce régiment, en garnison à Angers, a été envoyé, pour les exercices de tir, au camp du Ruchard, où il est arrivé dimanche... Des renseignements adressés au commandant du 9<sup>e</sup> corps ayant signalé quelques cas de variole à Saumur, il avait été décidé que la troupe, au lieu de s'arrêter dans cette ville en se rendant au camp, serait cantonnée à Montsoreau, Fon-

tevrault et Candès. Vendredi, jour où le régiment est parti de la Menitrie et des Rosiers, pour se diriger vers Montsoreau, il faisait une chaleur atroce. Les routes étaient couvertes de poussière. Pas la plus petite brise pour atténuer l'ardeur de la température.

La distance à parcourir était de 33 kilomètres pour le 2<sup>e</sup> bataillon, allant à Montsoreau ; de 37, pour le 1<sup>er</sup>, allant à Fontevault, et de 35 pour le 3<sup>e</sup>, destiné pour Candès. Par un temps favorable, ces chiffres n'ont rien qui épouvante nos braves troupiers ; mais par le temps de vendredi 22, le trajet était tout simplement héroïque.

La rumeur publique ayant exagéré outre mesure les conséquences de la marche, nous devons remettre les choses au véritable point. Le bruit a couru, en effet, que trois soldats étaient morts d'épuisement ou d'insolation, l'un à Fontevault, l'autre à Montsoreau, le troisième à Candès. Ceci est faux. La vérité est qu'entre Saumur et Montsoreau, sur cette route poudreuse où le soleil flamboyait avec une intensité qui aurait fait cuire un œuf, la marche était on ne peut plus pénible. Nombre d'hommes, suffoqués, tombaient. On a parlé d'un cent. Est-ce vrai ? Il ne nous a pas été possible de vérifier.

A Montsoreau, quatre hommes sont tombés sous nos yeux ; deux sur les quais, deux sur la place de la Mairie. Tous ont été soignés avec dévouement et se sont promptement rétablis. Un seul se trouvait plus gravement malade. Il a été porté au domicile de M. Nioche, et le lendemain matin on est venu le prendre avec une voiture d'ambulance.

L'avant-garde, partie des Rosiers à une heure et demie du matin, était arrivée de bonne heure à Montsoreau. La colonne formée par les trois bataillons, partie plus tard, était attendue à Montsoreau pour dix ou onze heures. Elle n'est arrivée qu'entre une heure et demie et deux heures.

Dans les communes désignées comme lieu de cantonnement, la réception a été des plus sympathiques. Comme aux grands jours de fêtes, le drapeau national ornait les fenêtres. Presque partout (nous voudrions pouvoir dire partout), un bon déjeuner et des rafraîchissements attendaient la troupe. Partout aussi on préparait à coucher, non pas sur de la paille, mais dans les meilleurs lits de chaque maison. Que le petit nombre d'habitants qui n'a pas satisfait à ce devoir patriotique, à ce devoir du cœur vraiment français, fasse son *med culpa* et se dispose à agir plus noblement une autre fois.

Nous sommes convaincus que le 135<sup>e</sup> de ligne gardera bon souvenir de l'accueil si cordial qu'il a reçu à Montsoreau, à Fontevault et à Candès.

En terminant ces quelques lignes, nous sera-t-il permis d'exprimer un vœu, qui d'ailleurs est sur toutes les lèvres : est-ce qu'il ne serait pas possible d'éviter que les troupes, lorsqu'il n'y a pas urgence, soient en marche sur les routes au moment de la plus grande chaleur du jour ? J. DE C.

### DOUCES

#### Mort accidentelle

Dimanche dernier, Péron, journalier à Douces, allait cueillir du tilleul dans le jardin de M. Delaporte, son voisin. La dame Péron, se rendant, une demi-heure plus tard, auprès de son mari, le trouva étendu sur le sol au pied d'un arbre et balbutiant les mots : « Un médecin ! je suis perdu ! » Pendant qu'on allait chercher M. le docteur Milsonneau, des camarades transportèrent à son domicile Péron rendit le dernier soupir, succombant à une fracture du crâne.

### BEAUFORT

#### Vol de bijoux

Pillatreau, Armand, âgé de 27 ans, marchand forain, demeurant à Saumur, rue Brault, était venu le 20 juin au marché de Beaufort. Avant de débiller, il alla déjeuner avec sa femme, laissant sa voiture sur le marché. Quand il revint, il constata qu'une boîte conte-

nant 150 francs de bijoux lui avait été volée. Il soupçonne un marchand de portemonnaies qui s'est empressé de disparaître.

### CHOLET

#### Médaille d'honneur

Par décret du 23 juin, une médaille d'honneur de 2<sup>e</sup> classe, en argent, a été décernée à M. Grenouilleau (Aimé), sergent à la compagnie de sapeurs-pompiers de Cholet ; 1858-1894, 36 ans de services : belle conduite dans des incendies. Une blessure.

### RESTIGNÉ

Morsure d'aspic. — Le jeune Boin, âgé de 13 ans, avait pris une brassée de foin pour la donner à ses bestiaux, lorsqu'il fut mordu par un aspic.

Des soins immédiats lui ont été prodigués. On espère le sauver.

### Etat-civil de la ville de Saumur

#### NAISSANCES

Le 25 juin. — Louis-Alexis Demoulin, ruelle d'Enfer.

#### DÉCÈS

Le 25 juin. — Rose Antier, épouse de Pierre Peliteau, sans profession, 60 ans 1/2, rue de Lorraine, 11.

### Théâtre de Saumur

Bureaux, 7 h. 3/4 — Rideau, 8 h. 1/4  
Tournée BRASSEUR

### SAMEDI 30 Juin 1894

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

### LA BEAUTÉ DU DIABLE

Vaudeville fantastique en 5 actes, de MM. Eugène Grangé et Lambert Thiboust.

M. ALBERT BRASSEUR jouera le principal rôle, dans lequel il représente dix personnages différents.

### LE BRÉSILIEN

Comédie en 1 acte, de MM. Henri Meilhac et L. Halévy, musique de J. OFFENBACH.

M. ALBERT BRASSEUR jouera le rôle du Brésilien, qu'il a joué à Paris.

ORDRE : 1<sup>o</sup> La Beauté du Diable. — 2<sup>o</sup> Le Brésilien.

### CHRONIQUE AGRICOLE

#### L'Etat des Récoltes

Le rapport publié par le *Journal officiel* présente l'état général des récoltes comme très satisfaisant, confirmant ainsi les nouvelles et renseignements que nous avons publiés jusqu'à présent. A notre marché, les vendeurs ont été très nombreux au commencement de la quinzaine, mais la demande a présenté peu d'activité. Aussi, les cours des blés et farines se sont avilis dans des proportions inconnues jusqu'à ce jour et il nous semble difficile de tomber plus bas. Par suite de cette baisse, la boulangerie a été très réservée dans sa demande et ne s'est approvisionnée qu'au fur et à mesure de ses besoins. De son côté, la meunerie, ne trouvant que très difficilement à écouler ses produits, a été obligée de baisser ses prix de 2 francs. Malgré cette concession et quoique notre marché se soit raffermi un peu, les affaires restent sans animation. Sur nos marchés de production, les offres ont été également assez régulières en raison de la baisse signalée de Paris ; les acheteurs ont été rares et nous relevons une baisse de 25 à 75 centimes ; les avoines ont également dénoté de la faiblesse ; les autres menus grains ont été délaissés.

En Angleterre, en Belgique, en Hollande et en Allemagne, les perspectives des récoltes continuent à donner entière satisfaction. Il en est de même en Autriche, si ce n'est dans les provinces de Galicie et de Bucovine, où le seigle a sérieusement souffert cet hiver et où les apparences actuelles du blé font à peine prévoir un rendement moyen. En Hongrie, l'état des récoltes est en général favorable.

Aux États-Unis, le temps a été plus propice aux récoltes ces dernières semaines ; néan-

moins, en Californie, les perspectives continuent d'être mauvaises et font prévoir un déficit de récolte d'au moins 25 0/0 sur une moyenne ; mais ce déficit sera compensé en ce qui concerne le surplus à exporter, par de fortes réserves de blé vieux.

Fourrages. — Les apports ont été peu importants sur notre marché de la Chapelle. Les acheteurs ont été très réservés par suite du temps très favorable aux prairies et les cours ont baissé assez sensiblement sur les fourrages de qualité secondaire ; les pailles ont fléchi de 4 à 7 fr. suivant qualité.

## Dernières Nouvelles

### Dépêches de Paris

Mardi 27 juin, midi 10.

Une grande animation règne depuis ce matin, à la gare Saint-Lazare, sans aucune mesure apparente de police. Les députés partant dès neuf heures dans plusieurs trains spéciaux.

A Versailles, des mesures rigoureuses ont été données pour maintenir l'ordre aux abords du Congrès. La garnison est prête, en cas de besoin, à renforcer la police. La gare d'arrivée est gardée par une compagnie du 5<sup>e</sup> régiment du génie.

A Lyon, la matinée est calme.

1 h. 1/2.

A la réunion plénière de la gauche tenue au théâtre des Variétés de Versailles, ce matin, la candidature de M. Henri Brisson a été acclamée à l'unanimité.

2 heures.

La Droite de la Chambre des députés, réunie à l'Hôtel des Réservoirs, a décidé de voter, au premier tour, pour le GÉNÉRAL FÉVRIER. Au second tour, elle votera pour le candidat lui offrant le plus de garanties.

On parle aussi de l'amiral Gervais et même de M. Loubet, candidat sans le savoir.

HAVAS.

### Ministre canard

Dans l'après-midi d'hier, le bruit a couru, dans Paris, en provoquant une énorme émotion, que M. Billot, notre ambassadeur à Rome, avait été assassiné. Cette infamie mensongère, inventée par des agents provocateurs, est absolument démentie.

### BANQUE CENTRALE DU CRÉDIT FONCIER DE RUSSIE

#### CONVERSION

Des Obligations 5 0/0 (I, IV et V Séries)

Grâce à l'intervention du Gouvernement Impérial Russe, la direction de la Banque Centrale du Crédit Foncier de Russie est en mesure de proposer aux porteurs d'Obligations 5 0/0 (soumises à l'impôt) l'échange de leurs Obligations contre des titres d'un nouvel

#### Emprunt Russe 3 0/0 Or de 1894

(Exempt de tout impôt russe)

Les porteurs recevront :

Fr. 555 Capital nominal de Russe 3 0/0 or, jouissance du 1<sup>er</sup> juillet 1894 ; fr. 11.87 1/2 en espèces, pour le coupon échéant le 1<sup>er</sup> juillet 1894 : Pour chaque Obligation 5 0/0 de fr. 500 (I série).

Fr. 550 Capital nominal de Russe 3 0/0 or, jouissance du 1<sup>er</sup> juillet 1894 ; fr. 9.85 en espèces pour les intérêts du 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> juillet 1894 : Pour chaque Obligation 5 0/0 de fr. 500 (IV et V séries).

Les demandes de Conversion seront reçues du 18 juin au 3 juillet :

A PARIS

Chez MM. Hottinguer et C<sup>ie</sup> ;  
Au Comptoir National d'Escompte de Paris ;  
Au Crédit Lyonnais ;

A la Banque de Paris et des Pays-Bas ;

Et aux Agences et chez les correspondants de ces établissements, dans les départements, en Belgique et en Suisse ; où les intéressés trouveront tous les renseignements sur la Banque Centrale, sur la nature de l'intervention du Gouvernement et sur les détails de la Conversion.

La Conversion ne deviendra définitive que si les demandes atteignent le nombre de titres fixé par le gouvernement pour rendre effective son intervention.

### MARCHÉS

#### BEAUFORT, 20 juin

Froment, double-décal., 3 fr. — Seigle, 2 40. — Avoine, 2 50. — Pommes de terre, 1 50. — Foin, la charretée, 80 fr. — Paille, 70 fr. — Farines, 27 fr. — Beurre (le 1/2 kl.), 0.90. — Poulets (la couple), 3 50. — Oies, 9 fr. — Canards, 4 50. — Œufs (la douz.), 0.75.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etude de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir.

## PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant exploit de Me Masson, huissier à Doué-la-Fontaine, en date du dix-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré :

Et à la requête de : 1. M. Pierre-Jules Frain, instituteur, demeurant à Cour-champs; 2. M. Albert-Pierre Taugourdeau, notaire, demeurant à Chinon; 3. M. Vincent Boulin, cultivateur, demeurant à Brézé; 4. M. Auguste Moreau-Epoudry, cultivateur à Brézé; 5. M. Jules Baillergeon-Verneau, cultivateur, demeurant à Brézé; 6. M. Pierre Claveau, maître maçon, demeurant à Brézé; 7. M. René Rebeilleau-Langlois, propriétaire, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg; 8. M. René Renault, boucher, demeurant à Brézé; 9. M. Louis Cassegrain, cocher chez M. le comte de Laistre, demeurant à Brézé; 10. M. René Archelais, cultivateur à Brézé; 11. M. Pierre Hardré dit Marcellin, facteur des postes, demeurant à Brézé; 12. M. Eugène Volland, propriétaire, demeurant à Brézé; 14. M. Pierre Chenuau, propriétaire, demeurant à Brézé;

Pour lesquels domicile est élu en l'étude de Me V. LE RAY, licencié en droit, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, en son parquet, sis au Palais de Justice de ladite ville, rue du Marché-Noir, numéro 12;

Notification a été faite : 1. A M. le procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Saumur, en son parquet, sis au Palais de Justice de ladite ville, rue du Palais-de-Justice;

2. A Madame Marie-Clotilde Grellepois, épouse de M. Pierre-Emile Guibert, entrepreneur de travaux publics, actuellement en état de liquidation judiciaire, avec lequel elle demeure à Doué-la-Fontaine;

3. A M. Pierre-Emile Guibert, entrepreneur de travaux publics, actuellement en état de liquidation judiciaire, demeurant à Doué-la-Fontaine, comme exerçant les droits et actions de la dame son épouse, sus-nommée;

Le l'expédition dûment en forme d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le deux juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze, constatant le dépôt fait ledit jour par Me LE RAY, avoué, de la copie collationnée d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Me LECOMTE, notaire à Brézé, le vingt-et-un janvier mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré et transcrit, aux termes duquel les requérants ont été déclarés adjudicataires des immeubles ci-après, tous situés commune de Brézé, dépendant de la liquidation judiciaire de M. Pierre-Emile Guibert, sus-nommé;

Savoir : **Premièrement.** — M. Frain : 1<sup>o</sup> du premier lot, comprenant les Varennes, terre, d'une contenance de treize ares cinquante centiares.

Moyennant cent cinquante francs, ci 150  
2. Du seizième lot, comprenant le Grand-Clos, terre, d'une contenance de onze ares. Moyennant deux cent cinquante francs, ci 205

**Deuxièmement.** — M. Taugourdeau : 1<sup>o</sup> Du deuxième lot, comprenant les Varennes, terre, d'une contenance de treize ares cinquante centiares.

Moyennant cent cinquante francs, ci 155  
2. Du troisième lot, comprenant la Fontaine Saint-Hilaire, terre, d'une contenance de seize ares cinquante centiares.

Moyennant cent quarante francs, ci 140  
3. Du dix-septième lot, comprenant Derrière-la-Rue, vigne, d'une contenance de onze ares.

Moyennant cent francs, ci 100  
**Troisièmement.** — M. Boulin : 1<sup>o</sup> du quatrième lot, comprenant le Lacreau, terre, d'une contenance de vingt ares.

Moyennant quatre cent quarante francs, ci 440  
2. Du dixième lot, comprenant les Al-baudaises, vigne, d'une contenance de cinq ares cinquante centiares.

Moyennant treute-cinq francs, ci 35  
3. Du quatorzième lot, comprenant les Eaux-Bues, terre, d'une contenance de vingt-trois ares cinquante centiares.

Moyennant deux cent cinquante francs, ci 250  
**Quatrièmement.** — M. Moreau-Epoudry : Du cinquième lot, comprenant la Roche-de-Basou, d'une contenance de cinq ares cinquante centiares.

Moyennant quatre-vingt-dix francs, ci 90  
**Cinquièmement.** — M. Baillergeon-Verneau : Du sixième lot, comprenant le Terrage, terre, d'une contenance de vingt-sept ares cinquante centiares.

Moyennant quatre cent cinquante francs, ci 450  
**Sixièmement.** — M. Claveau : Du douzième lot, composé de Bellevue, terre, d'une contenance de seize ares cinquante centiares.

Moyennant deux cent cinq francs, ci 205  
**Septièmement.** — M. Rebeilleau : Du treizième lot, composé des Eaux-Bues,

terre, d'une contenance de cinquante-cinq ares.

Moyennant sept cents francs, ci 700  
**Huitièmement.** — M. Benault : Du quinzième lot, composé des Eaux-Bues, terre, d'une contenance de onze ares.

Moyennant deux cent quarante francs, ci 240

**Neuvièmement.** — M. Cassegrain : Du dix-huitième lot, composé d'un morceau de terre, en Bourguienne, d'une contenance de cinquante-cinq ares.

Moyennant sept cents francs, ci 700  
**Dixièmement.** — M. Baillergeon-Golsard : Du vingt-deuxième lot composé d'un morceau de terre en la Galerie, d'une contenance de onze ares.

Moyennant soixante francs, ci 60  
**Onzièmement.** — M. Archelais : Du vingt-troisième lot, composé d'une bruyère en Bournaie, d'une contenance de vingt-sept ares cinquante centiares.

Moyennant soixante-quinze francs, ci 75

**Douzièmement.** — M. Hardré : Du vingt-quatrième lot, composé d'une maison sise rue de Saint-Vincent ou de l'Eglise, comprenant : 1<sup>o</sup> un premier corps de bâtiment composé de une chambre à cheminée, grenier au-dessus; 2<sup>o</sup> un deuxième corps de bâtiment composé d'une chambre à feu, sur laquelle est une chambre haute appartenant à Pierre Mollay ou représentants, cour entre les bâtiments sur laquelle Pierre Mollay a droit de passage à pieds et avec chevaux et charrettes, puits commun dans ladite cour avec le même; grange, écurie, plusieurs autres servitudes, autre cour entre ces bâtiments en dépendant entièrement, caves dans l'une desquelles est un pressoir, jardin et vigne dans le tenant, d'une superficie de vingt-neuf ares environ. Dans cette contenance figure une parcelle de vigne de trois ares environ séparée du morceau principal par une parcelle appartenant à Pierre Mollay.

Moyennant seize cents francs, ci 1,600  
**Treizièmement.** — M. Volland : Du vingt-cinquième lot, composé d'une maison à la Porte-Picard comprenant : 1<sup>o</sup> Un premier corps de bâtiment composé de deux chambres à feu au rez-de-chaussée, quatre chambres hautes au-dessus, grenier sur le tout; au nord de ce bâtiment, deux petites chambres dont une à feu, grenier au-dessus, au midi dudit bâtiment un hangar dans lequel ont été construites une cuisine, une chambre de domestique, une écurie et une remise, grenier au-dessus; cour et jardin de quatre ares devant ce bâtiment et au couchant puits commun avec Guyot, caves et courdoire pour y accéder; 2. Un second corps de bâtiments, au midi du premier, comprenant trois chambres à feu au rez-de-chaussée, deux chambres hautes, grenier au-dessus, petite cour séparée de la cour du bâtiment précédent par un mur, petit hangar, caves sous les deux corps de bâtiments auxquelles on accède par une descente de cave ou courdoire commune à MM. Eugène Volland et Girard; puits commun avec ces derniers; au fond de cette courdoire deux autres caves sous la maison de M. Girard. Ce dernier corps de bâtiment et les deux caves situées sous la maison Girard sont soumis à l'usufruit de Madame Guibert mère, qui a droit de pressurage au pressoir sis dans l'une des caves.

Moyennant dix mille francs, ci 10,000  
**Quatorzièmement.** — M. Chenuau : 1. Du septième lot, comprenant les Es-sarts, vigne, d'une contenance de onze ares;

2. Du huitième lot, comprenant Din-trée, vigne, d'une contenance de onze ares;

3. Du neuvième lot, composé de Plante-Parée, vigne, d'une contenance de treize ares cinquante centiares;

4. Du onzième lot, composé du Champ-Picard, vigne, d'une contenance de cinq ares cinquante centiares;

5. Du dix-neuvième lot, composé de l'Etoile, terre, d'une contenance de treize ares cinquante centiares;

6. Du vingtième lot, dit le Grand-Champ, terre, d'une contenance de treize ares cinquante centiares;

7. Du vingt-unième lot, dit le Grand-Champ, terre, d'une contenance de cinq ares cinquante centiares.

Moyennant quatre cents francs, ci 400  
Total des prix d'adjudication, outre les charges et conditions, seize mille cinq francs, ci 16,005

Avec déclaration à M. et Madame Guibert-Grellepois et à M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur, que ladite notification leur était ainsi faite, conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils aient à prendre dans le délai de deux mois, sur les immeubles vendus, telles inscriptions d'hypothèque légale qu'il aviseront, et que, faute par eux de ce faire dans ledit délai et celui passé, les immeubles dont s'agit passeront entre les mains des requérants francs et quittes de toutes dettes et charges de cette nature;

Avec déclaration en ou re à M. le Procureur de la République, que les anciens propriétaires, indépendamment de M. Pierre Emile Guibert, sont :

1. Pour les vingt-quatre premiers articles : M. Pierre Guibert, décédé à Brézé, époux

de dame Julie-Anne Volland, lequel les tenait : ceux compris sous les articles 1 à 18, 20 et 24, de M. Pierre Guibert, propriétaire cultivateur, et Madame Marie Eveillard, son épouse, décédés à Chacé, et ceux compris sous les articles 19, 21, 22 et 23, de M. Pierre Guibert, veuf de Madame Marie Eveillard, sus-nommée.

Il. Pour la maison comprise au vingt-cinquième lot :

1. Madame Julie-Anne Volland, propriétaire, veuve de M. Pierre Guibert, demeurant à Brézé;

2. M. René Volland et Madame Anne Gautier, son épouse, décédés à Grandfond, commune de Brézé;

3. M. et Madame Joseph Gautier-Eveillard, décédés;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus des requérants, ils seraient publier la présente notification dans un des journaux de l'arrondissement de Saumur, désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

L'avoué des adjudicataires,  
V. LE RAY.

## A CEDER

Pour cause de changement de position du mari

Magasin de Tapisseries, Broderies, Mercerie. — Occasion à saisir.

S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER OU A VENDRE MAISON

### ET VASTE JARDIN

La maison, avec grandes servitudes, pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, demander les clefs à M. BIZERAY, au Jagueneau.

## A LOUER MAISON neuve

### AVEC JARDIN

Située au coin de la Grand'Rue et Montée-des-Moulins.

S'adresser à M. FORGEAU, rue Saint-Nicolas, 5.

## UN PETIT HOTEL à Céder

très avantageusement pour cause de cessation de commerce.

S'adresser à M. MARTIN, HENRI, propriétaire à St Hilaire-St-Florent, près Saumur (Maine-et-Loire).

## UNE PERSONNE pouvant disposer de quelques heures

desirerait trouver à faire des écritures.

S'adresser au bureau du journal.

M. GALLAND, propriétaire aux Rosiers, demande pour la Saint-Jean un ménage sans enfant, le mari bon jardinier et la femme connaissant le travail de la bisse-cour.

## THYROL DÉSINFECTANT

Préparé suivant la Formule du Conseil d'hygiène de Paris, et recommandé par les sommités médicales de la Capitale pour se préserver des Epidémies. Il a toutes les propriétés de l'Acide phénique et peut s'employer à sa place avec l'avantage immense de ne pas sentir mauvais.

Prix du flacon : 1 fr.

PHARMACIE NORMANDINE  
G. DESCHAMPS  
Rue Saint-Jean, SAUMUR.

1. Pour les vingt-quatre premiers articles : M. Pierre Guibert, décédé à Brézé, époux

# ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

## IMBERT Fils

### Eau-de-Vie blanche pour Fruits

1,50 - 1,70 et 2 fr. le litre, Bouteilles reprises p<sup>o</sup> 0,20

SIROPS (garantis pur sucre)	le litre	2 fr. 25
Assortiment complet	1/2	1 40
ABSINTHE PERNOD	le litre	4 »
AMER PICON	—	2 75
RHUM, depuis	—	1 50

Sucre, le kil., 1 fr. 05; Scié, 1 fr. 15

# ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

## E. CHAUVEAU

SPÉCIALITÉ d'Huile d'Olive vierge de Nice, 1 fr. 10 le 1/2 kilo, par bonbonne de 5 kil.

### PRIMEURS, arrivages tous les jours

Cerises, Abricots, Amandes vertes, Bigarreaux, Asperges et Artichauts

RHUM, importation directe, depuis	1 50
SAMOS (recommandé) depuis	1 25
MALAGA vieux	1 50
FRONTIGNAN	2 »

Beurre de la Laiterie Angevine (St-Clément), arrivages tous les Mardis, Jendis, Samedis

# Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS	LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
CARTES D'ADRESSES	FAIRE-PART NAISSANCE
ETIQUETTES PARCHEMIN P <sup>o</sup> ENVOIS	CARTES DE VISITE
TÊTES DE LETTRES	AFFICHES — PROSPECTUS
CIRCULAIRES — ENVELOPPES	PROGRAMMES P <sup>o</sup> FÊTES & SOIRÉES
AVIS DE TRAITES — MANDATS	PRIX-COURANTS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS	MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
REGISTRES	CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissioner à l'extérieur.

## A SAINTE-GENEVIÈVE

# Tapisseries Artistiques

### BRODERIES

## M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

### Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

# LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 49<sup>e</sup> ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureau : 1, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence. Le journal LA JEUNE MÈRE, du D<sup>r</sup> BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

# ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

### Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés	Marmande, 43 degrés.	1.50	le litre (verre compris)
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés	Montpellier, 45 —	1.75	—
26 litres pour 25. — Livraison à domicile.	Armagnac, 50 —	2.00	—

## ABONNEMENT

Un an ..... 18 fr.  
Six mois ..... 9 fr.  
Trois mois ..... 4 fr. 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 27 JUIN

2<sup>e</sup> ÉDITION

## LE CONGRÈS ELECTION du Président de la République

Paris 4 heures 40.

M. CASIMIR PÉRIER, est élu Président de la République française, au premier tour de scrutin, par

### 451 Voix

## Troubles à Lyon

On télégraphie de Lyon, 26 juin minuit :

« Les mesures prises n'ont pas amené les résultats désirables. Pendant qu'on opérât des arrestations d'un côté, les troubles renaissaient de l'autre. Les incendies allumés à la Guillotière et aux Brotteaux menaçant de se propager, le gouverneur militaire de Lyon et le préfet du Rhône, réunis à la Préfecture, ont combiné le plan d'une vaste opération commencée à 10 heures du soir.

« Toute la rive gauche du Rhône, la Guillotière et les Brotteaux, a été divisée en dix secteurs qui ont été successivement bloqués par la police et toutes les troupes de la garnison, soit seize mille hommes environ.

« Des locaux avaient été préparés pour 4.000 arrestations.

« Toutes les personnes rencontrées dans ces secteurs étaient arrêtées et les individus suspects immédiatement conduits à un poste de police.

« Entre dix heures et demie et minuit et demi, on a arrêté 1.630 personnes, parmi lesquelles un certain nombre d'étrangers. Beaucoup étaient porteurs d'objets provenant de magasins pillés.

« Cinq soldats ont été blessés : dans certaines rues, les troupes ont dû mettre baïonnette au canon. La véritable population lyonnaise s'est désintéressée des troubles. »

## Avant les Funérailles

### L'EXPOSITION DU CORPS

Le cercueil qui contient les restes du Président de la République repose sur un plan

incliné au milieu de la chapelle ardente. Il est enveloppé d'un grand voile de velours noir et on a jeté sur lui un drapeau tricolore.

Au pied du cercueil a été placé un grand coussin où seront épinglées les décorations du défunt.

Le catafalque est de forme carrée avec un dôme au milieu. Quatre colonnes le soutiennent. Les tentures qui le décorent sont en velours noir avec des franges et des palmes d'argent. Les murs sont revêtus de tentures noires à palmes d'argent. Six lampadaires noirs et argent aux bougies allumées éclairent les massifs de verdure qui entourent le catafalque. Le grand lustre du salon est allumé et voilé d'un long crêpe.

Deux sœurs de charité, appelées l'avant-dernière nuit, sur l'ordre de M<sup>me</sup> Carnot, veillent chaque côté du cercueil. Sur le devant, deux élèves de l'École polytechnique se tiennent immobiles, l'une au poing. Quatre fauteuils avec prie-dieu sont réservés à M<sup>me</sup> Carnot et à sa famille.

Dans le salon qui précède la chambre ardente ont été déposées le long du mur les couronnes d'immortelles apportées de Lyon.

L'affluence devant l'Élysée est plus considérable que la veille. Un service d'ordre a été fait pour faire pénétrer dix par dix ceux qui forment une longue file compacte le long du trottoir et qui attendent le moment de pénétrer dans la loge du concierge pour s'inscrire sur les registres.

Hier, c'était le véritable peuple de Paris, formé d'ouvriers, en chapeaux de paille et en casquette, qui, très ému, vint rendre un suprême hommage au Président. Depuis midi, la foule se renouvela ainsi toutes les heures et, malgré la chaleur et les fatigues de l'attente, elle se montra recueillie et respectueuse.

Aujourd'hui, l'exposition publique a lieu. On pénétrera par une des portes du jardin, rue de l'Élysée, puis sous la véranda. Après avoir défilé devant le cercueil, on sortira encore par le jardin, dans l'avenue Marigny. Seules, les personnes qui fréquentaient à l'Élysée et dont la liste sera remise au concierge pourront rentrer par la cour d'honneur.

## Les obsèques à Paris

Hier matin, M. de Bourqueney, chef du protocole, a conféré avec M<sup>me</sup> Carnot au sujet du cérémonial des funérailles du Président de la République.

D'accord avec les ministres auxquels il a été donné connaissance des désirs de M<sup>me</sup> Carnot, l'ordre des funérailles a été ainsi arrêté :

**Dimanche, jour des funérailles nationales. — Deuil public.**

Le service du protocole a été chargé de communiquer à tous les services publics que le jour des obsèques du Président de la République est fixé au dimanche 1<sup>er</sup> juillet.

Application est faite à cette occasion de l'art. 340 du décret de 1894, en ce qui concerne les administrations publiques.

Les ministres de la guerre et de la marine ont prescrit aux officiers des armées de terre et de mer un deuil de trente jours à dater du 25 juin.

Le deuil sera également porté pendant la

même durée par MM. les fonctionnaires et agents de tous les services publics lorsqu'ils seront dans l'exercice de leurs fonctions.

### La commission des funérailles

Les ministres ont décidé de nommer une commission spéciale pour le règlement des funérailles.

La cérémonie religieuse aura lieu à Notre-Dame. Un catafalque monumental sera dressé dans le chœur de la cathédrale.

L'ordre du cortège, du service militaire, des invitations et des discours sera réglé par la même commission.

Elle est composée des membres suivants :

Colonel Chamouin, de la maison militaire du Président de la République ;

De Bourqueney, chef du protocole ;

M. Sainsère, chef du cabinet du ministre de l'Intérieur ;

J. Comte, directeur des bâtiments civils ;

Roujon, directeur des beaux-arts ;

Huet, directeur des travaux de la ville de Paris ;

Le général, chef d'état-major du gouvernement de Paris ;

Lauras, directeur des pompes funèbres ;

Williamson, directeur du Mobilier national ;

Champoudry, représentant le Conseil municipal de Paris, ou son délégué ;

Ambroise Thomas ;

Camille Saint-Saëns ;

Garnier et Guillaume, architectes ;

Mollard, chef-adjoint du protocole ;

Delacroix, chef-adjoint de l'Intérieur.

### M. Carnot au Panthéon

Il a été décidé également qu'un décret serait préparé pour que la dépouille mortelle de M. Carnot soit déposée au Panthéon.

### La garde du corps

La garde d'honneur du corps est fournie par les élèves de l'École polytechnique et de l'École de Saint-Cyr.

## LE CRIME

### Interrogatoire

Caserio a été extrait hier à une heure après midi de la prison Saint-Paul et conduit au Palais de Justice pour y être interrogé.

M. Benoist, juge d'instruction, retenu à la préfecture par l'autopsie de M. Carnot et par l'audition de divers témoins, est arrivé à quatre heures et a fait aussitôt amener l'accusé.

— Voyons, Caserio, pourquoi avez-vous voulu tuer le Président de la République ? Le connaissiez-vous ? Aviez-vous un grief particulier contre lui ?

— Non, répond Caserio. C'était un tyran ; je l'ai tué pour cela.

— Vous êtes anarchiste ?

— Oui, je m'en vante !

— Pourquoi avez-vous tué ?

— Je le dirai au jury. Il connaîtra le mobile qui m'a fait agir. J'expliquerai mes raisons.

— Avez-vous des complices ?

— Non, j'ai agi seul, sans être poussé.

— Connaissez-vous quelqu'un à Lyon ? Avez-vous des relations ici ?

— Aucune. Je ne connais pas la ville. J'ai toutefois travaillé pas loin d'ici, à Vienne, chez un boulanger, il y a un an.

— Comment avez-vous frappé M. Carnot ?

— Je me suis avancé, repoussant le cheval d'un cuirassier. J'avais mon poignard ouvert dans ma manche. Je n'ai eu qu'à lever la main. J'ai visé le bas-ventre et ai laissé retomber le bras, en criant : « Vive l'anarchie ! » La foule s'est jetée sur moi, m'a terrassé, roué de coups. Les agents m'ont emmené au poste.

— Vous persistez à dire que vous n'avez pas de complices ?

— Oui. Mais, à propos, le Président est-il mort ?

M. Benoist ne répond pas. Caserio semble penser que sa victime a succombé et ne dissimule pas sa satisfaction. Il sourit et, levant la main, fait le simulacre de frapper.

L'interrogatoire s'est poursuivi jusqu'à huit heures. Il est d'ailleurs très difficile, car l'assassin, quoique comprenant très bien le français, ne sait pas le parler. D'ores et déjà l'instruction est persuadée qu'il n'y a aucun complot et que Caserio est un solitaire.

## Manifestations en Province

### A Grenoble

Une grave manifestation a été faite avant-hier contre l'Italie.

Le nombreux ouvriers français, armés de manches de pelles et de pioches, se sont rendus, précédés de drapeaux français et russes, sur tous les chantiers de construction pour y déloger les ouvriers piémontais. Ceux-ci, prévenus à temps, avaient pu s'enfuir et, à part quelques horions, cette manifestation s'est terminée sans effusion de sang.

Vers trois heures et demie, le cortège, accru d'un nombre considérable de curieux, s'est rendu au consulat italien sis rue Gambetta, avant que la police et la gendarmerie aient pu intervenir. Une douzaine de manifestants, qui avaient pris le soin de fermer derrière eux la porte cochère afin d'empêcher tout secours, pénétraient de force dans les bureaux du consulat et, malgré une résistance très énergique du consul, M. Basso, arrachaient le drapeau italien cravaté de deuil ainsi que l'écusson placés au balcon et les précipitaient dans la rue, où ils furent recueillis par les agents de police et mis en lieu sûr.

Pendant ce temps, M. Edmond Robert, préfet de l'Isère, et son secrétaire général, M. Henry Perret, tentaient vainement d'apaiser la foule. Les ouvriers, surchauffés, poussaient des cris ininterrompus de : « Vive la France ! » « Vive la Russie ! » « Mort les Italiens ! » et l'on ne pouvait prévoir comment finirait ce violent incident, quand un de nos concitoyens, M. le capitaine Biron, eut l'heureuse inspiration de placer un drapeau français à l'un des balcons contigus à celui du consulat.

La foule, satisfaite, poussa une immense acclamation, entonna la *Marseillaise*, et peu après la rue était évacuée.

Pendant que la foule, poursuivant sa marche à travers les rues de la cité, continuait ses démonstrations hostiles devant les magasins tenus par des Italiens, M. le préfet de l'Isère, accompagné de son secrétaire général, se rendait auprès de M. Basso pour lui exprimer tous les regrets que provoquait cet incident. En même temps, il lui faisait remettre le dra-

peau et l'écusson italiens arrachés aux fureurs de la foule.

Des mesures d'ordre exceptionnelles ont été prises pour la soirée. Une compagnie du 4<sup>e</sup> génie gardera le consulat italien, et des patrouilles circuleront pour empêcher toute manifestation violente contre les personnalités italiennes et leurs propriétés.

#### A Toulon

Lundi, une rixe sanglante a éclaté à bord du bateau de commerce anglais le *Richardson*, mouillé dans le port de commerce.

La querelle s'est produite entre des hommes d'équipage, la plupart Français, et des ouvriers déchargeurs italiens.

L'un de ces derniers ayant proféré des paroles injurieuses à l'adresse de la mémoire de M. Carnot, l'un de ses interlocuteurs lui lança un violent coup de barre de fer, et lui fendit le crâne.

L'Italien eut la force de menacer ses adversaires d'un couteau catalan, mais on parvint à le maîtriser. Descendu à terre, on eut toutes les peines à le préserver de la foule, qui avait démesurément grossi l'importance de l'injure.

On l'a transporté mourant à l'hôpital maritime.

#### A Nancy

Les soldats ont reçu des cartouches, car on craint des troubles, à raison du grand nombre d'Italiens qui habitent le département de Meurthe-et-Moselle. Quelques légères bagarres ont déjà eu lieu sur divers chantiers de constructions. L'émotion est considérable en ville.

Une délégation d'ouvriers maçons a été reçue par le maire et a demandé l'expulsion des ouvriers italiens. Le maire a engagé les ouvriers à rester calmes. Actuellement ils parcourent les chantiers, au nombre de deux cents, mais les Italiens sont partis depuis hier matin. Quelques-uns, qui ont été rencontrés, ont été chassés sans qu'il leur soit fait de mal.

#### A Belfort

Lundi soir, dans le quartier du Fourneau, un ouvrier français, qui avait une discussion très vive avec un Italien, au sujet de l'attentat dont M. Carnot vient d'être victime, a reçu de son antagoniste un coup de couteau à la figure.

La blessure est légère. L'Italien a été arrêté.

Des patrouilles sillonnent la ville en tous sens.

#### A Arras

Sur les chantiers du démantèlement, où de nombreux terrassiers belges et italiens travaillent, les ouvriers français exaspérés avaient annoncé qu'ils écharperaient les étrangers; ceux-ci ont été invités à ne pas travailler jusqu'à nouvel ordre. On craint aussi des repré-

sailles contre les mineurs étrangers du bassin houiller.

#### A Valence

Un individu a été arrêté au moment où, armé d'un fusil, il menaçait de tuer les ouvriers italiens d'une fabrique de meubles.

#### A Montpellier

On a arrêté lundi matin dans la campagne, à 4 kilomètres de Montpellier, le sieur Laborie, marchand ambulant, anarchiste dangereux, chez lequel se serait arrêté samedi, à Montpellier, Sante Caserio, l'assassin du Président.

#### A Lille

Lundi soir, vers onze heures, un groupe d'étudiants a parcouru la ville en manifestant contre les Italiens. Devant les journaux le *Réveil du Nord*, le *Progrès du Nord* et la *Vraie France*, les étudiants ont poussé des cris de : « Vive la France ! Vive Carnot ! A bas Crispi ! A mort les Italiens ! » Rue Nationale, ils ont enfoncé la porte et jeté des pierres dans les fenêtres de la maison de M. Picoloti, photographe italien, mais naturalisé Français, paraît-il.

Quelques arrestations ont été opérées pour bris de clôtures. Les manifestants se sont dispersés vers une heure du matin.

En outre de ces manifestations, ajoutons que M. Deplechin, vice-consul d'Italie, a envoyé sa démission et retiré son écusson. Devant cette attitude, la foule n'a pas manifesté.

Quelques carreaux ont été brisés dans une maison habitée par des Italiens.

#### A Dijon

A Comblanchien, où se trouvent de grandes carrières, les ouvriers français sont entrés dans une grande surexcitation. Ils voulaient exterminer tous les Italiens qui travaillaient dans les carrières. Le bruit courait lundi que des troubles avaient éclaté. Heureusement cette nouvelle était fautive et des précautions ont été prises pour les éviter.

#### A Saint Etienne,

La gendarmerie de Boen a arrêté, lundi soir, un individu qui, sur la place publique, aurait dit : « M. Carnot est mort ; l'Italien a donc fait son coup, tant mieux ! c'est pas trop tôt, il a fait tuer assez d'anarchistes. » Ces paroles prouveraient qu'il était au courant du projet criminel.

Une enquête établira sa responsabilité.

#### A Montluçon

On a tenté de faire sauter un pont sur la ligne économique de Sannois à Lapeyrouse.

Des perquisitives nombreuses ont été faites à Bezenet et Montmarault. On a arrêté un nommé Morin, ouvrier couvreur, chez qui on avait trouvé six cartouches de dynamite.

Lundi soir, le cirque italien Trumezi, installé à Montluçon, a été l'objet de manifestations hostiles. Un grand nombre de personnes ont voulu l'envahir en proférant des menaces.

Toutes les brigades de gendarmerie ont maintenu avec peine la foule qui voulait tout saccager.

#### A Carcassonne

Des désordres étant à craindre sur les chantiers de la ligne de Bram à Foix, où travaillent beaucoup d'étrangers, un peloton de dragons est parti pour Belvèze, et les brigades de gendarmerie appelées à Carcassonne pour y être inspectées ont été elles aussi renvoyées dans leurs cantons.

#### A Romans

Hier matin, les ouvriers italiens occupés chez les entrepreneurs ont été congédiés. Ils sont partis aussitôt. La gendarmerie s'était rendue sur les chantiers : il n'y a pas eu d'incident.

#### A Fourmies

Au milieu de la consternation générale, un porteur de journaux, nommé Lejeune, aurait tenu devant témoins les propos suivants, au sujet de l'assassinat de M. Carnot :

« Il n'est que temps qu'on lui ait fait son affaire à ce brigand ; c'est un bandit qui a toujours soutenu le cléricisme et qui dernièrement a grâcié les deux condamnés à mort de la Cour d'assises d'Amiens. »

Le commissaire de police, informé, le fit rechercher et il ne tarda pas à être amené au commissariat. Trompant la surveillance des deux agents qui se trouvaient à ce moment dans le bureau de police, Lejeune s'esquiva par la Grand'Rue, puis ensuite par un sentier, escaladant les murs, traversant la rivière ; il entra chez lui, monta dans sa chambre et prenant un revolver se logea deux balles dans la tête ; une troisième balle se perdit dans le mur.

L'agent de police qui s'était mis à sa poursuite fit appeler le docteur Drapier, qui ne peut pas encore se prononcer. L'état de Lejeune ne paraît pas désespéré.

### Le procès-verbal de l'autopsie

Voici le texte du procès-verbal de l'autopsie de M. le Président de la République :

« Les docteurs en médecine soussignés ont procédé aujourd'hui à l'autopsie de M. le Président de la République française. Ils ont constaté les lésions suivantes :

« La blessure siégeait immédiatement au-dessous des fausses côtes droites, à trois centimètres de l'appendice xiphoïde. Elle mesurait de 20 à 25 millimètres et la lame, en pénétrant, avait sectionné complètement le cartilage costal correspondant.

« La lame du poignard a pénétré dans le lobe gauche du foie, à 5 ou six millimètres environ du ligament suspenseur. Elle a perforé l'organe de gauche à droite et de haut en bas, blessant sur son passage la veine porte qu'elle a ouverte en deux endroits. Le trajet de la bles-

sure dans l'intérieur du foie est de 11 à 12 centimètres.

« Une hémorragie intra-péritonéale, fatalement mortelle, a été le fait de cette double perforation veineuse.

» Lyon, 25 juin 1894.

» Docteurs LACASSAGNE, Henri COU-TAGNE, OLLIER, REBATEL, PONCET, Michel GANGOLPHE, FABRE. »

### OPINION Du Journal d'Indre-et-Loire

Le *Journal d'Indre-et-Loire* a publié les lignes suivantes, signées de son directeur politique, M. Jules Delahaye :

« Il a 20 ans, comme Emile Henry.

» Il est plus orgueilleux de son abominable attentat que s'il avait sauvé la ville de Lyon.

« L'héroïsme dans la haine et le crime : voilà l'idéal de cette génération qui grandit entre la foi au néant, après la mort, qu'on lui a enseignée, et la misère sevrée de toutes les jouissances de la vie devenues à ses yeux l'unique bonheur de l'homme.

» Et ils sont comme cela des milliers et des milliers, soyez-en sûrs ; car c'est la logique implacable ; et je vous défie, si vous y pensez bien, de ne pas les plaindre, et les exécrant.

« Le drame dont ils poursuivent le dénouement insensé, chimérique, c'est le drame conçu par l'ennemi triomphant de Dieu qui règne et qui gouverne.

» Ah ! Dieu vous fait rire ; ah ! vous avez voulu une jeunesse sachant le renier et le défier !

« La voilà, votre jeunesse, quand elle a la faim au ventre, le rêve mauvais au cerveau, et, avec le désespoir, le courage au cœur.

« La voilà, sa poésie, sa fierté, sa vertu, son abnégation, son sacrifice, son amour de l'humanité.

» Elle a changé toutes ces vieilles choses, depuis qu'on a changé son âme.

« Commencez-vous à trouver que c'est bien, que c'est mieux qu'au temps où elle savait s'agenouiller entre son père et sa mère, au pied d'un autel ?

« Il n'est pas un Français, à quelque parti qu'il appartienne, qui ne maudisse l'assassin de l'homme qui vient de mourir sous le poignard.

« Mais il n'est pas un chrétien qui ne songe que cet homme tombe victime des doctrines qu'il a représentées et propagées..... »

#### BULLETIN FINANCIER

26 juin 1894.

Le début de la séance se fait en avance sensible sur hier. On va trop vite, car le triste événement qui vient de se produire indique qu'il faut toujours compter avec l'imprévu. Les vendeurs de la première heure d'hier se

## LES COUTEAUX D'OR

Par PAUL FÉVAL

A l'entrée de ce salon, le duc de Rivas était assis auprès de sa femme ; la duchesse avait encore la tête découverte.

Elles sont belles autrement et mieux que nos femmes, celles qui sont nées sous le soleil ardent des tropiques ; certaines surtout qui réunissent en un adorable ensemble les types contraires de l'Anglaise et de l'Espagnole.

Leur œil pense plus poétiquement sous le large voile de leurs paupières.

Il y a en elles la passion et la mélancolie, la piété austère et le vif amour du plaisir : sages et folles, pudiques et hardies, tantôt gaies, tantôt tristes et cherchant je ne sais quel souvenir de l'autre monde.

La duchesse de Rivas était si splendidement belle avec son camail diamanté, dont les reflets chatoyaient sur son cou de cygne, qu'il y avait autour d'elle un murmure d'admiration.

Le duc la contemplait gravement, fier qu'il

était de posséder ce merveilleux trésor.

Le duc était un homme de quarante ans, taciturne, hautain et triste comme un Espagnol.

Quand Georges Leslie passa le seuil tenant à son bras mademoiselle de Boistrudan, la duchesse de Rivas tressaillit. Le duc se pencha vers elle et dit :

— C'est lui ?

La duchesse s'inclina en signe d'affirmation.

Le duc suivit d'un regard étrange le jeune couple qui s'éloignait.

— Vous m'avez dit toute la vérité, madame ? reprit-il.

Et comme la duchesse ouvrait la bouche pour répondre, Rivas l'interrompit d'un geste digne et courtois.

— Ce n'est pas une question que je vous fais, dit-il ; j'ai confiance en ma femme. Vous avez aimé quand vous étiez jeune fille et vous êtes restée pure, c'est bien ; vous avez pris votre mari pour confesseur, c'est grand. Votre mari vous remercie et ne met à votre liberté d'autre limite que l'honneur de son nom, qu'il faut garder aux yeux du monde ; le monde ne comprend pas toujours ce qui est bien et ce qui est grand. Adieu, madame, je vous aime ;

vous ne me trouverez cette nuit sur votre chemin que si vous avez besoin de moi.

Il éleva la main de la duchesse jusqu'à ses lèvres.

Cette main se pressa fortement contre sa bouche, et la duchesse dit :

— Moi aussi, je vous aime !

Dès que le duc se fut éloigné, le regard de la belle créole se tourna vers Georges et Hélène.

Pour qui était l'émotion qui fit trembler une larme au bord de sa paupière ?

— Mère de Dieu ! murmura-t-elle, cela est vrai, je l'aime, je veux l'aimer !

Un long soupir souleva sa poitrine.

— J'ai vu la pauvre Ellen, pensa-t-elle, belle encore dans la tristesse de son abandon. Celle-ci, c'est bien l'autre aux jours d'espérance et de joie. Le cœur de l'amant d'Ellen se trompe et n'a point changé. Sainte Vierge, faites une douce mort à la martyre, et que ceux-ci soient bien heureux ici-bas !

Elle soupira encore, mais ce fut sans effort qu'elle appela le sourire sur ses lèvres pour accueillir le cercle d'adorateurs qui déjà l'entourait.

— Vous pâlissez, Hélène, disait en ce moment Georges, qui sentait la jeune fille faiblir

entre ses bras.

Une fenêtre ouverte donnait sur la terrasse ornée de fleurs ; Georges passa sur la terrasse pour donner l'air frais de la nuit au pauvre front brûlant de mademoiselle de Boistrudan.

— Non, poursuivit-il, vous vous trompez, mademoiselle ; celui qui aimait Ellen Talbot ne l'a point délaissée. Même après son malheur, qu'il n'appela jamais une faute, le comte Albert se regarda toujours comme le fiancé de miss Talbot jusqu'au jour où elle lui dit : « J'appartiens au père de ma fille, et je ne veux plus de votre amour. »

— Elle ne l'aimait donc plus ? murmura Hélène, écoutant malgré elle et incapable de résister à cette puissance mystérieuse qui l'enchaînait aux côtés de Leslie.

— Ne l'aimait-elle plus ? repartit celui-ci, je ne sais. Ellen Talbot est une noble fille, sainte après sa chute, et qui parle à Dieu sans terreur. Après avoir dit au comte Albert : « Je ne veux plus de votre amour, » elle ajouta, répétant ses propres paroles : « Celui qui m'a aimée aimera Hélène, ma sœur ; Hélène, ma sœur, aimera celui que j'aimais : je le sais, je le sens ! » (A suivre.)

rachètent et aident au mouvement qui va s'accroître jusqu'à la fin de la séance.

La liquidation de Londres se passe dans de bonnes conditions, l'argent est facile.

Le 3 0/0 s'inscrit à 100.70. Le 3 1/2 à 107.22.

Les tendances des actions de nos grandes sociétés de crédit sont plus satisfaisantes. Le Crédit Foncier est à 938.75; le Crédit Lyonnais cote 737.50; le Comptoir national d'Escompte est très ferme.

Nos grands chemins sont en reprise et les offres qui se produisent sont facilement absorbées. On remonte sensiblement.

Nous rappelons que c'est le 3 juillet qu'expire le délai pour l'échange des obligations de la Banque centrale du Crédit Foncier de Russie contre du 3 0/0 russe.

Les porteurs regagneront en sécurité ce qu'ils perdent en intérêt.

L'Italien est bien tenu à 79.20. L'Extérieure faiblit un peu sur les premiers cours.

Le 4 0/0 turc est à 24.65.

Les chemins orientaux se négocient de 552 à 555.

En Banque, l'action de la Langlaagte est demandée à 121.25.

DE LAVIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 27 Juin

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	21°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	22°
Midi,	766 m/m	au-dessus	28°
Hausse,	2 m/m		
Baisse,	2 m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus	17°

### Lettre du Député de Saumur à M<sup>re</sup> Carnot

M. de Grandmaison, député de l'arrondissement de Saumur, en relations personnelles avec M. Carnot, a écrit à M<sup>re</sup> Carnot la lettre suivante :

« MADAME,

» Au nom des habitants de l'arrondissement de Saumur, je tiens à vous exprimer combien je prends part à votre douleur que partagent aujourd'hui tous les bons Français.

» Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments de respectueuses condoléances.

» G. DE GRANDMAISON,  
» Député. »

### Adresses du Conseil municipal de Saumur

Le Conseil municipal de Saumur a envoyé à M<sup>re</sup> Carnot et à M. Dupuy les Adresses suivantes :

A MADAME CARNOT

Le Conseil municipal de la ville de Saumur, réuni le 25 juin d'urgence, en séance extraordinaire, profondément ému de l'odieux attentat qui vient de plonger la France dans la consternation, en la privant de son chef aimé et respecté, adresse à Madame Carnot l'expression de sa patriotique douleur et de sa respectueuse sympathie.

A M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil municipal de la ville de Saumur, réuni le 25 juin 1894, en séance extraordinaire, s'associant au deuil national, exprime à M. le Président du Conseil des ministres la douleur patriotique ressentie à Saumur à l'occasion de l'odieux attentat qui enlève à la République française son chef aimé et respecté.

### Le 135<sup>e</sup> de ligne au camp du Ruchard

Ce régiment, en garnison à Angers, a été envoyé, pour les exercices de tir, au camp du Ruchard, où il est arrivé dimanche... Des renseignements adressés au commandant du 9<sup>e</sup> corps ayant signalé quelques cas de variole à Saumur, il avait été décidé que la troupe, au lieu de s'arrêter dans cette ville en se rendant au camp, serait cantonnée à Montsoreau, Fon-

tevrault et Candès. Vendredi, jour où le régiment est parti de la Menitrie et des Rosiers, pour se diriger vers Montsoreau, il faisait une chaleur atroce. Les routes étaient couvertes de poussière. Pas la plus petite brise pour atténuer l'ardeur de la température.

La distance à parcourir était de 33 kilomètres pour le 2<sup>e</sup> bataillon, allant à Montsoreau; de 37, pour le 1<sup>er</sup>, allant à Fontevault, et de 35 pour le 3<sup>e</sup>, destiné pour Candès. Par un temps favorable, ces chiffres n'ont rien qui épouvante nos braves troupiers; mais par le temps de vendredi 22, le trajet était tout simplement héroïque.

La rumeur publique ayant exagéré outre mesure les conséquences de la marche, nous devons remettre les choses au véritable point. Le bruit a couru, en effet, que trois soldats étaient morts d'épuisement ou d'insolation, l'un à Fontevault, l'autre à Montsoreau, le troisième à Candès. Ceci est faux. La vérité est qu'entre Saumur et Montsoreau, sur cette route poudreuse où le soleil flamboyait avec une intensité qui aurait fait cuire un œuf, la marche était on ne peut plus pénible. Nombre d'hommes, suffoqués, tombaient. On a parlé d'un cent. Est-ce vrai? Il ne nous a pas été possible de vérifier.

A Montsoreau, quatre hommes sont tombés sous vos yeux: deux sur les quais, deux sur la place de la Mairie. Tous ont été soignés avec dévouement et se sont promptement rétablis. Un seul se trouvait plus gravement malade. Il a été porté au domicile de M. Nioche, et le lendemain matin on est venu le prendre avec une voiture d'ambulance.

L'avant-garde, partie des Rosiers à une heure et demie du matin, était arrivée de bonne heure à Montsoreau. La colonne formée par les trois bataillons, partie plus tard, était attendue à Montsoreau pour dix ou onze heures. Elle n'est arrivée qu'entre une heure et demie et deux heures.

Dans les communes désignées comme lieu de cantonnement, la réception a été des plus sympathiques. Comme aux grands jours de fêtes, le drapeau national ornait les fenêtres. Presque partout (nous voudrions pouvoir dire partout), un bon déjeuner et des rafraîchissements attendaient la troupe. Partout aussi on préparait à coucher, non pas sur de la paille, mais dans les meilleurs lits de chaque maison. Que le petit nombre d'habitants qui n'a pas satisfait à ce devoir patriotique, à ce devoir du cœur vraiment français, fasse son *mea culpa* et se dispose à agir plus noblement une autre fois.

Nous sommes convaincus que le 135<sup>e</sup> de ligne gardera bon souvenir de l'accueil si cordial qu'il a reçu à Montsoreau, à Fontevault et à Candès.

En terminant ces quelques lignes, nous sera-t-il permis d'exprimer un vœu, qui d'ailleurs est sur toutes les lèvres: est-ce qu'il ne serait pas possible d'éviter que les troupes, lorsqu'il n'y a pas urgence, soient en marche sur les routes au moment de la plus grande chaleur du jour? J. DE C.

### DOUCES

#### Mort accidentelle

Dimanche dernier, Péron, journalier à Douces, allait cueillir du tilleul dans le jardin de M. Delaporte, son voisin. La dame Péron, se rendant, une demi-heure plus tard, auprès de son mari, le trouva étendu sur le sol au pied d'un arbre et balbutiant les mots: « Un médecin! je suis perdu! » Pendant qu'on allait chercher M. le docteur Milsonneau, des camarades transportèrent à son domicile Péron rendit le dernier soupir, succombant à une fracture du crâne.

### BEAUFORT

#### Vol de bijoux

Fillatreau, Armand, âgé de 27 ans, marchand forain, demeurant à Saumur, rue Brault, était venu le 20 juin au marché de Beaufort. Avant de débaler, il alla déjeuner avec sa femme, laissant sa voiture sur le marché. Quand il revint, il constata qu'une boîte conte-

nant 150 francs de bijoux lui avait été volée. Il soupçonne un marchand de portemonnaies qui s'est empressé de disparaître.

### CHOLET

#### Médaille d'honneur

Par décret du 23 juin, une médaille d'honneur de 2<sup>e</sup> classe, en argent, a été décernée à M. Grenouilleau (Aimé), sergent à la compagnie de sapeurs-pompiers de Cholet: 1858-1894, 36 ans de services: belle conduite dans des incendies. Une blessure.

### RESTIGNÉ

Morsure d'aspic. — Le jeune Boin, âgé de 13 ans, avait pris une brassée de foie pour la donner à ses bestiaux, lorsqu'il fut mordu par un aspic.

Des soins immédiats lui ont été prodigués. On espère le sauver.

### Etat-civil de la ville de Saumur

#### NAISSANCES

Le 25 juin. — Louis-Alexis Demoulin, ruelle d'Enfer.

#### DÉCÈS

Le 25 juin. — Rose Antier, épouse de Pierre Petiteau, sans profession, 60 ans 1/2, rue de Lorraine, 41.

### Théâtre de Saumur

Bureaux, 7 h. 3/4. Rideau, 8 h. 1/4

#### Tournée BRASSEUR

### SAMEDI 30 Juin 1894

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

### LA BEAUTÉ DU DIABLE

Vaudeville fantastique en 5 actes, de MM. Eugène Grangé et Lambert Thiboust.

M. ALBERT BRASSEUR jouera le principal rôle, dans lequel il représente dix personnages différents.

### LE BRÉSILIEN

Comédie en 1 acte, de MM. Henri Meilhac et L. Halévy, musique de J. OFFENBACH.

M. ALBERT BRASSEUR jouera le rôle du Brésilien, qu'il a joué à Paris.

ORDRE: 1<sup>o</sup> La Beauté du Diable. — 2<sup>o</sup> Le Brésilien.

### CHRONIQUE AGRICOLE

#### L'État des Récoltes

Le rapport publié par le *Journal officiel* présente l'état général des récoltes comme très satisfaisant, confirmant ainsi les nouvelles et renseignements que nous avons publiés jusqu'à présent. A notre marché, les vendeurs ont été très nombreux au commencement de la quinzaine, mais la demande a présenté peu d'activité. Aussi, les cours des blés et farines se sont avilis dans des proportions inconnues jusqu'à ce jour et il nous semble d' difficile de tomber plus bas. Par suite de cette baisse, la boulangerie a été très réservée dans sa demande et ne s'est approvisionnée qu'au fur et à mesure de ses besoins. De son côté, la menuiserie, ne trouvant que très difficilement à écouler ses produits, a été obligée de baisser ses prix de 2 francs. Malgré cette concession et quoique notre marché se soit raffermi un peu, les affaires restent sans animation. Sur nos marchés de production, les offres ont été également assez régulières en raison de la baisse signalée de Paris; les acheteurs ont été rares et nous relevons une baisse de 25 à 75 centimes; les avoines ont également dénoté de la faiblesse; les autres menus grains ont été délaissés.

En Angleterre, en Belgique, en Hollande et en Allemagne, les perspectives des récoltes continuent à donner entière satisfaction. Il en est de même en Autriche, si ce n'est dans les provinces de Galicie et de Bucovine, où le seigle a sérieusement souffert cet hiver et où les apparences actuelles du blé font à peine prévoir un rendement moyen. En Hongrie, l'état des récoltes est en général favorable.

Aux États-Unis, le temps a été plus propice aux récoltes ces dernières semaines; néan-

moins, en Californie, les perspectives continuent d'être mauvaises et font prévoir un déficit de récolte d'au moins 25 0/0 sur une moyenne; mais ce déficit sera compensé en ce qui concerne le surplus à exporter, par de fortes réserves de blé vieux.

Fourrages. — Les apports ont été peu importants sur notre marché de la Chapelle. Les acheteurs ont été très réservés par suite du temps très favorable aux prairies et les cours ont baissé assez sensiblement sur les fourrages de qualité secondaire; les pailles ont fléchi de 4 à 7 fr. suivant qualité.

## Dernières Nouvelles

### Dépêches de Paris

Mercredi 27 juin, midi 10.

Une grande animation règne depuis ce matin, à la gare Saint-Lazare, sans aucune mesure apparente de police. Les députés partant dès neuf heures dans plusieurs trains spéciaux.

A Versailles, des mesures rigoureuses ont été données pour maintenir l'ordre aux abords du Congrès. La garnison est prête, en cas de besoin, à renforcer la police. La gare d'arrivée est gardée par une compagnie du 5<sup>e</sup> régiment du génie.

A Lyon, la matinée est calme.

1 h. 1/2.

A la réunion plénière de la gauche tenue au théâtre des Variétés de Versailles, ce matin, la candidature de M. Henri Brisson a été acclamée à l'unanimité.

2 heures.

La Droite de la Chambre des députés, réunie à l'Hôtel des Réservoirs, a décidé de voter, au premier tour, pour le GÉNÉRAL FÉVRIER. Au second tour, elle votera pour le candidat lui offrant le plus de garanties.

On parle aussi de l'amiral Gervais et même de M. Loubet, candidat sans le savoir.

HAVAS.

### Sinistre canard

Dans l'après-midi d'hier, le bruit a couru, dans Paris, en provoquant une énorme émotion, que M. Billot, notre ambassadeur à Rome, avait été assassiné. Cette infamie mensongère, inventée par des agents provocateurs, est absolument démentie.

### BANQUE CENTRALE DU CRÉDIT FONCIER DE RUSSIE

#### CONVERSION

Des Obligations 5 0/0 (I, IV et V séries)

Grâce à l'intervention du Gouvernement Impérial Russe, la direction de la Banque Centrale du Crédit Foncier de Russie est en mesure de proposer aux porteurs d'Obligations 5 0/0 (soumises à l'impôt) l'échange de leurs Obligations contre des titres d'un nouvel

Emprunt Russe 3 0/0 Or de 1894  
(Exempt de tout impôt russe)

Les porteurs recevront:

Fr. 555 Capital nominal de Russe 3 0/0 or, jouissance du 1<sup>er</sup> juillet 1894; fr. 11.87 1/2 en espèces, pour le coupon échéant le 1<sup>er</sup> juillet 1894: Pour chaque Obligation 5 0/0 de fr. 500 (I série).

Fr. 550 Capital nominal de Russe 3 0/0 or, jouissance du 1<sup>er</sup> juillet 1894; fr. 9.85 en espèces pour les intérêts du 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> juillet 1894: Pour chaque Obligation 5 0/0 de fr. 500 (IV et V séries).

Les demandes de Conversion seront reçues du 18 juin au 3 juillet:

A PARIS

Chez MM. Hottinguer et C<sup>ie</sup>;  
Au Comptoir National d'Escompte de Paris;  
Au Crédit Lyonnais;

A la Banque de Paris et des Pays-Bas;  
Et aux Agences et chez les correspondants de ces établissements, dans les départements, en Belgique et en Suisse; où les intéressés trouveront tous les renseignements sur la Banque Centrale, sur la nature de l'intervention du Gouvernement et sur les détails de la Conversion.

La Conversion ne deviendra définitive que si les demandes atteignent le nombre de titres fixé par le gouvernement pour rendre effective son intervention.

### MARCHÉS

BEAUFORT, 20 juin

Froment, double-décal., 3 fr. — Seigle, 2 40. — Avoine, 2 30. — Pommes de terre, 4 50. — Foin, la charrette, 80 fr. — Paille, 70 fr. — Farines, 27 fr. — Beurre (le 1/2 kil.), 0.90. — Poulets (la couple), 5 50. — Oies, 9 fr. — Canards, 4 30. — Œufs (la douz.), 0.75.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etude de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir.

## PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant exploit de Me Masson, huissier à Doué-la-Fontaine, en date du dix-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré :

Et à la requête de : 1. M. Pierre-Jules Frain, instituteur, demeurant à Courchamps ; 2. M. Albert-Pierre Taugourdeau, notaire, demeurant à Chinon ; 3. M. Vincent Boulin, cultivateur, demeurant à Brézé ; 4. M. Auguste Moreau-Epoudry, cultivateur à Brézé ; 5. M. Jules Baillergeon-Verneau, cultivateur, demeurant à Brézé ; 6. M. Pierre Claveau, maître maçon, demeurant à Brézé ; 7. M. René Rebeilleau-Langlois, propriétaire, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg ; 8. M. René Renault, boucher, demeurant à Brézé ; 9. M. Louis Cassegrain, cocher chez M. le comte de Laistre, demeurant à Brézé ; 10. M. René Archelais, cultivateur à Brézé ; 11. M. Pierre Hardé dit Marcellin, facteur des postes, demeurant à Brézé ; 12. M. Eugène Volland, propriétaire, demeurant à Brézé ; 14. M. Pierre Chenuau, propriétaire, demeurant à Brézé ;

Pour lesquels domicile est élu en l'étude de M<sup>e</sup> V. LE RAY, licencié en droit, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant rue du Marché-Noir, numéro 12 ;

Notification a été faite :

1. A M. le procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Saumur, en son parquet, sis au Palais de Justice de ladite ville, rue du Palais-de-Justice ;

2. A Madame Marie-Clotilde Grellepois, épouse de M. Pierre-Emile Guibert, entrepreneur de travaux publics, actuellement en état de liquidation judiciaire, avec lequel elle demeure à Doué-la-Fontaine ;

3. A M. Pierre-Emile Guibert, entrepreneur de travaux publics, actuellement en état de liquidation judiciaire, demeurant à Doué-la-Fontaine, comme exerçant les droits et actions de la dame son épouse, sus-nommée ;

De l'expédition dûment en forme d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le deux juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze, constatant le dépôt fait le dit jour par Me LE RAY, avoué, de la copie collationnée d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Me LECOMPTÉ, notaire à Brézé, le vingt-et-un janvier mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré et transcrit, aux termes duquel les requérants ont été déclarés adjudicataires des immeubles ci-après, tous situés commune de Brézé, dépendant de la liquidation judiciaire de M. Pierre-Emile Guibert, sus-nommé ;

Savoir :

Premièrement. — M. Frain : 1<sup>o</sup> du premier lot, comprenant les Varennes, terre, d'une contenance de treize ares cinquante centiares.

Moyennant cent cinquante francs, ci 150

2. Du seizième lot, comprenant le Grand-Clos, terre, d'une contenance de onze ares.

Moyennant deux cent cinq francs, ci 205

Deuxièmement. — M. Taugourdeau :

1<sup>o</sup> Du deuxième lot, comprenant les Varennes, terre, d'une contenance de treize ares cinquante centiares.

Moyennant cent cinquante cinq francs, ci 155

2. Du troisième lot, comprenant la Fontaine Saint-Hilaire, terre, d'une contenance de seize ares cinquante centiares.

Moyennant cent quarante francs, ci 140

3. Du dix-septième lot, comprenant Derrière-la-Rue, vigne, d'une contenance de onze ares.

Moyennant cent francs, ci 100

Troisièmement. — M. Boulin : 1<sup>o</sup> du quatrième lot, comprenant le Lacreau, terre, d'une contenance de vingt ares.

Moyennant quatre cent quarante francs, ci 440

2. Du dixième lot, comprenant les Alaudaises, vigne, d'une contenance de cinq ares cinquante centiares.

Moyennant trente-cinq francs, ci 35

3. Du quatorzième lot, comprenant les Faux-Bues, terre, d'une contenance de vingt-trois ares cinquante centiares.

Moyennant deux cent cinquante francs, ci 250

Quatrièmement. — M. Moreau-Epoudry : Du cinquième lot, comprenant la Roche-de-Bafou, d'une contenance de cinq ares cinquante centiares.

Moyennant quatre-vingt-dix francs, ci 90

Cinquièmement. — M. Baillergeon-Verneau : Du sixième lot, comprenant le Terrage, terre, d'une contenance de vingt-sept ares cinquante centiares.

Moyennant quatre cent cinquante francs, ci 450

Sixièmement. — M. Claveau : Du douzième lot, composé de Bellevue, terre, d'une contenance de seize ares cinquante centiares.

Moyennant deux cent cinq francs, ci 205

Septièmement. — M. Rebeilleau : Du treizième lot, composé des Eaux-Bues,

terre, d'une contenance de cinquante-cinq ares.

Moyennant sept cents francs, ci 700

Huitièmement. — M. Renault : Du quatorzième lot, composé des Eaux-Bues, terre, d'une contenance de onze ares.

Moyennant deux cent quarante francs, ci 240

Nouvièmement. — M. Cassegrain : Du dix-huitième lot, composé d'un morceau de terre, en Bourguienne, d'une contenance de cinquante-cinq ares.

Moyennant sept cents francs, ci 700

Dixièmement. — M. Baillergeon-Goldard : Du vingt-deuxième lot composé d'un morceau de terre en la Galerie, d'une contenance de onze ares.

Moyennant soixante francs, ci 60

Onzièmement. — M. Archelais : Du vingt-troisième lot, composé d'une bruyère en Bourrée, d'une contenance de vingt-sept ares cinquante centiares.

Moyennant soixante-quinze francs, ci 75

Douzièmement. — M. Hardé : Du vingt-quatrième lot, composé d'une maison sise rue de Saint-Vincent ou de l'Eglise, comprenant : 1<sup>o</sup> un premier corps de bâtiment composé de une chambre à cheminée, grenier au-dessus ; 2<sup>o</sup> un deuxième corps de bâtiment composé d'une chambre à feu, sur laquelle est une chambre haute appartenant à Pierre Mollay ou représentants, cour entre les bâtiments sur laquelle Pierre Mollay a droit de passage à pieds et avec chevaux et charrettes, puits commun dans ladite cour avec le même ; grange, écurie, plusieurs autres servitudes, autre cour entre ces bâtiments en dépendant entièrement, caves dans l'une desquelles est un pressoir, jardin et vigne dans le tenant, d'une superficie de vingt-neuf ares environ. Dans cette contenance figure une parcelle de vigne de trois ares environ séparée du morceau principal par une parcelle appartenant à Pierre Mollay.

Moyennant seize cents francs, ci 1,600

Treizièmement. — M. Volland : Du vingt-cinquième lot, composé d'une maison à la Porte-Picard comprenant : 1<sup>o</sup> Un premier corps de bâtiment composé de deux chambres à feu au rez-de-chaussée, quatre chambres hautes au-dessus, grenier sur le tout ; au nord de ce bâtiment, deux petites chambres dont une à feu, grenier au-dessus, au midi dudit bâtiment un hangar dans lequel ont été construites une cuisine, une chambre de domestique, une écurie et une remise, grenier au-dessus ; cour et jardin de quatre ares devant ce bâtiment et au couchant puits commun avec Guyot, caves et courdoire pour y accéder ; 2<sup>o</sup> Un second corps de bâtiments, au midi du premier, comprenant trois chambres à feu au rez-de-chaussée, deux chambres hautes, grenier au-dessus, petite cour séparée de la cour du bâtiment précédent par un mur, petit hangar, caves sous les deux corps de bâtiments auxquelles on accède par une descente de cave ou courdoire commune à MM. Eugène Volland et Girard ; puits commun avec ces derniers ; au fond de cette courdoire deux autres caves sous la maison de M. Girard. Ce dernier corps de bâtiment et les deux caves situées sous la maison Girard sont soumis à l'usufruit de Madame Guibert mère, qui a droit de pressurage au p. essoir sis dans l'une des caves.

Moyennant dix mille francs, ci 10,000

Quatorzièmement. — M. Chenuau :

1. Du septième lot, comprenant les Essarts, vigne, d'une contenance de onze ares ;

Moyennant dix mille francs, ci 10,000

2. Du huitième lot, comprenant Diennetree, vigne, d'une contenance de onze ares ;

Moyennant dix mille francs, ci 10,000

3. Du neuvième lot, composé de Plante-Parée, vigne, d'une contenance de treize ares cinquante centiares ;

Moyennant dix mille francs, ci 10,000

4. Du onzième lot, composé du Champ-Picard, vigne, d'une contenance de cinq ares cinquante centiares ;

Moyennant dix mille francs, ci 10,000

5. Du dix-neuvième lot, composé de l'Étoile, terre, d'une contenance de treize ares cinquante centiares ;

Moyennant dix mille francs, ci 10,000

6. Du vingtième lot, dit le Grand-Champ, terre, d'une contenance de treize ares cinquante centiares ;

Moyennant dix mille francs, ci 10,000

7. Du vingt-unième lot, dit le Grand-Champ, terre, d'une contenance de cinq ares cinquante centiares.

Moyennant quatre cents francs, ci 400

Total des prix d'adjudication, outre les charges et conditions, seize mille cinq francs, ci 16,005

Avec déclaration à M. et Madame Guibert-Grellepois et à M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur, que ladite notification leur était ainsi faite, conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils aient à prendre dans le délai de deux mois, sur les immeubles vendus, telles inscriptions d'hypothèque légale qu'il aviseront, et que, faute par eux de ce faire dans ledit délai et celui passé, les immeubles dont s'agit passeront entre les mains des requérants francs et quittes de toutes dettes et charges de cette nature ;

Avec déclaration en ou re à M. le Procureur de la République, que les anciens propriétaires, indépendamment de M. Pierre Emile Guibert, sont :

1. Pour les vingt-quatre premiers articles :

M. Pierre Guibert, décédé à Brézé, époux

de dame Julie-Anne Volland, lequel les tenait : ceux compris sous les articles 1 à 18, 20 et 24, de M. Pierre Guibert, propriétaire cultivateur, et Madame Marie Eveillard, son épouse, décédés à Chacé, et ceux compris sous les articles 19, 21, 22 et 23, de M. Pierre Guibert, veuf de Madame Marie Eveillard, sus-nommée.

2. Pour la maison comprise au vingt-cinquième lot :

1. Madame Julie-Anne Volland, propriétaire, veuve de M. Pierre Guibert, demeurant à Brézé ;

2. M. René Volland et Madame Anne Gautier, son épouse, décédés à Grandfond, commune de Brézé ;

3. M. et Madame Joseph Gautier-Eveillard, décédés ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus des requérants, ils feraient publier la présente notification dans un des journaux de l'arrondissement de Saumur, désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

L'avoué des adjudicataires.

V. LE RAY.

de dame Julie-Anne Volland, lequel les tenait : ceux compris sous les articles 1 à 18, 20 et 24, de M. Pierre Guibert, propriétaire cultivateur, et Madame Marie Eveillard, son épouse, décédés à Chacé, et ceux compris sous les articles 19, 21, 22 et 23, de M. Pierre Guibert, veuf de Madame Marie Eveillard, sus-nommée.

2. Pour la maison comprise au vingt-cinquième lot :

1. Madame Julie-Anne Volland, propriétaire, veuve de M. Pierre Guibert, demeurant à Brézé ;

2. M. René Volland et Madame Anne Gautier, son épouse, décédés à Grandfond, commune de Brézé ;

3. M. et Madame Joseph Gautier-Eveillard, décédés ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus des requérants, ils feraient publier la présente notification dans un des journaux de l'arrondissement de Saumur, désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

L'avoué des adjudicataires.

V. LE RAY.

de dame Julie-Anne Volland, lequel les tenait : ceux compris sous les articles 1 à 18, 20 et 24, de M. Pierre Guibert, propriétaire cultivateur, et Madame Marie Eveillard, son épouse, décédés à Chacé, et ceux compris sous les articles 19, 21, 22 et 23, de M. Pierre Guibert, veuf de Madame Marie Eveillard, sus-nommée.

L'avoué des adjudicataires.

V. LE RAY.

## A CEDER

Pour cause de changement de position du mari  
Magasin de Tapisseries, Broderies, Mercerie. — Occasion à saisir.  
S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER OU A VENDRE MAISON ET VASTE JARDIN

La maison, avec grandes servitudes, pourrait convenir à une industrie quelconque.  
A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.  
S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, demander les clefs à M. BIZERAY, au Jagueneau.

## A LOUER MAISON neuve AVEC JARDIN

Située au coin de la Grand'Rue et Montée-des-Moulins.  
S'adresser à M. FORGEAU, rue Saint-Nicolas, 3.

## UN Petit HOTEL à Céder très avantageusement pour cause de cessation de commerce.

S'adresser à M. MARTIN, HENRI, propriétaire à St Hilaire-St-Florent, près Saumur (Maine-et-Loire).

## UNE PERSONNE pouvant disposer de quelques heures désire-t-elle trouver à faire des écritures.

S'adresser au bureau du journal.

M. GALLAND, propriétaire aux Rosiers, demande pour la Saint-Jean un ménage sans enfant, le mari bon jardinier et la femme connaissant le travail de la basse-cour.

**THYVOL DESINFECTANT**  
Préparé suivant la Formule du Conseil d'hygiène de Paris et recommandé par les sociétés médicales de la Capitale pour se préserver des Epidémies. Il a toutes les propriétés de l'Acide phénique et peut s'employer à sa place avec l'avantage immense de ne pas sentir mauvais.  
Prix du flacon : 1 fr.  
PHARMACIE NORMANDINE  
**G. DESCHAMPS**  
Rue Saint-Jean, SAUMUR.

# ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

## IMBERT Fils

### Eau-de-Vie blanche pour Fruits

1,50 - 1,70 et 2 fr. le litre, Bouteilles reprises p<sup>o</sup> 0,20

SIROPS (garantis pur sucre)	le litre	2 fr. 25
Assortiment complet	1/2 —	1 — 40
ABSINTHE PERNOD.	le litre	4 —
AMER PICON	—	2 — 75
RHUM, depuis	—	1 — 50

Sucre, le kil., 1 fr. 05; Scié, 1 fr. 15

# ÉPICERIE NOUVELLE

33, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

## E. CHAUVEAU

SPECIALITE d'huile d'Olive vierge de Nice, 1 fr. 10 le 1/2 kilo, par bonbonne de 5 kil.

### PRIMEURS, arrivages tous les jours

Cerises, Abricots, Amandes vertes, Bigarreaux, Asperges et Artichauts

RHUM, importation directe, depuis	1 50
SAMOS (recommandé) depuis	1 25
MALAGA vieux	1 50
FRONTIGNAN	2 —

Beurre de la Laiterie Angevine (St-Clément), arrivages tous les Mardis, Jeudis, Samedis

# Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS	LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
CARTES D'ADRESSES	FAIRE-PART NAISSANCE
ETIQUETTES PARCHEMIN ET ENVOIS	CARTES DE VISITE
TÊTES DE LETTRES	AFFICHES — PROSPECTUS
CIRCULAIRES — ENVELOPPES	PROGRAMMES P <sup>r</sup> FÊTES & SOIRÉES
AVIS DE TRAITES — MANDATS	PRIX-COURANTS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS	MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
REGISTRES	CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissioner à l'extérieur.

## A SAINTE-GENEVIÈVE

# Tapisseries Artistiques

BRODERIES

### M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

# LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 49<sup>e</sup> ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.  
Bureaux : 1, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un diner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence. Le journal LA JEUNE MÈRE, du D<sup>r</sup> BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

# ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

## Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0 35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés	Marmande, 43 degrés.	1.50	le litre (verre compris)
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0 40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés	Montpellier, 45 —	1.75	—
26 litres pour 25. — Livraison à domicile.	Armagnac, 50 —	2.00	—

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,  
Hôtel-de-Ville de Saumur 1894

Certifié par l'imprimeur soussigné.  
LE MAIRE,



## ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4 PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 27 JUIN

2<sup>e</sup> ÉDITION

## LE CONGRÈS ELECTION du Président de la République

Paris 4 heures 40.

**M. CASIMIR PÉRIER, est élu Président de la République française, au premier tour de scrutin, par 451 VOIX.**

5 h. 30

Voici les différents chiffres du scrutin :

Votants 851. Suffrages exprimés 845

Majorité absolue 423.

Casimir Périer.....	451
Brisson.....	195
Dupuy.....	97
Février.....	59
Arago.....	27
Divers.....	22

M. Casimir Périer est acclamé.

HAVAS.

## Troubles à Lyon

On télégraphie de Lyon, 26 juin minuit :

« Les mesures prises n'ont pas amené les résultats désirables. Pendant qu'on opérât des arrestations d'un côté, les troubles renaissaient de l'autre. Les incendies allumés à la Guillotière et aux Brotteaux menaçant de se propager, le gouverneur militaire de Lyon et le préfet du Rhône, réunis à la Préfecture, ont combiné le plan d'une vaste opération commencée à 10 heures du soir.

« Toute la rive gauche du Rhône, la Guillotière et les Brotteaux, a été divisée en dix secteurs qui ont été successivement bloqués par la police et toutes les troupes de la garnison, soit seize mille hommes environ.

« Des locaux avaient été préparés pour 4,000 arrestations.

« Toutes les personnes rencontrées dans ces secteurs étaient arrêtées et les individus suspects immédiatement conduits à un poste de police.

« Entre dix heures et demie et minuit et demi, on a arrêté 1,650 personnes, parmi lesquelles un certain nombre d'étrangers. Beaucoup étaient porteurs d'objets provenant de magasins pillés.

« Cinq soldats ont été blessés ; dans certaines rues, les troupes ont dû mettre baïonnette au canon. La véritable population lyonnaise s'est désintéressée des troubles. »

## Avant les Funérailles

### L'EXPOSITION DU CORPS

Le cercueil qui contient les restes du Président de la République repose sur un plan incliné au milieu de la chapelle ardente. Il est enveloppé d'un grand voile de velours noir et on a jeté sur lui un drapeau tricolore.

Au pied du cercueil a été placé un grand coussin où seront épinglées les décorations du défunt.

Le catafalque est de forme carrée avec un dôme au milieu. Quatre colonnes le soutiennent. Les tentures qui le décorent sont en velours noir avec des franges et des palmes d'argent. Les murs sont revêtus de tentures noires à palmes d'argent. Six lampadaires noirs et argent aux bougies allumées éclairent les massifs de verdure qui entourent le catafalque. Le grand lustre du salon est allumé et voilé d'un long crêpe.

Deux sœurs de charité, appelées l'avant-dernière nuit, sur l'ordre de M<sup>me</sup> Carnot, veillent chaque côté du cercueil. Sur le devant, deux élèves de l'École polytechnique se tiennent immobiles, l'une au poing. Quatre fauteuils avec prie-dieu sont réservés à M<sup>me</sup> Carnot et à sa famille.

Dans le salon qui précède la chambre ardente ont été déposés le long du mur les couronnes d'immortelles apportées de Lyon.

L'affluence devant l'Élysée est plus considérable que la veille. Un service d'ordre a été fait pour faire pénétrer dix par dix ceux qui forment une longue file compacte le long du trottoir et qui attendent le moment de pénétrer dans la loge du concierge pour s'inscrire sur les registres.

Hier, c'était le véritable peuple de Paris, formé d'ouvriers, en chapeaux de paille et en casquette, qui, très ému, vint rendre un suprême hommage au Président. Depuis midi, la foule se renouvèle ainsi toutes les heures et, malgré la chaleur et les fatigues de l'attente, elle se montra recueillie et respectueuse.

Aujourd'hui, l'exposition publique a lieu. On pénétrera par une des portes du jardin, rue de l'Élysée, puis sous la véranda. Après avoir défilé devant le cercueil, on sortira encore par le jardin, dans l'avenue Marigny. Seules, les personnes qui fréquentaient à l'Élysée et dont la liste sera remise au concierge pourront rentrer par la cour d'honneur.

## Les obsèques à Paris

Hier matin, M. de Bourqueney, chef du protocole, a conféré avec M<sup>me</sup> Carnot au sujet de la cérémonie des funérailles du Président de la République.

D'accord avec les ministres auxquels il a été donné connaissance des désirs de M<sup>me</sup> Carnot, l'ordre des funérailles a été ainsi arrêté :

### Dimanche, jour des funérailles nationales. — Deuil public.

Le service du protocole a été chargé de communiquer à tous les services publics que le jour des obsèques du Président de la République est fixé au dimanche 1<sup>er</sup> juillet.

Application est faite à cette occasion de l'art. 310 du décret de 1894, en ce qui concerne les administrations publiques.

Les ministres de la guerre et de la marine ont prescrit aux officiers des armées de terre et de mer un deuil de trente jours à dater du 23 juin.

Le deuil sera également porté pendant la

même durée par MM. les fonctionnaires et agents de tous les services publics lorsqu'ils seront dans l'exercice de leurs fonctions.

### La commission des funérailles

Les ministres ont décidé de nommer une commission spéciale pour le règlement des funérailles.

La cérémonie religieuse aura lieu à Notre-Dame. Un catafalque monumental sera dressé dans le chœur de la cathédrale.

L'ordre du cortège, du service militaire, des invitations et des discours sera réglé par la même commission.

Elle est composée des membres suivants :

Colonel Chamouin, de la maison militaire du Président de la République ;

De Bourqueney, chef du protocole ;

M. Sainsère, chef du cabinet du ministre de l'intérieur ;

J. Comte, directeur des bâtiments civils ;

Roujon, directeur des beaux-arts ;

Huet, directeur des travaux de la ville de Paris ;

Le général, chef d'état-major du gouvernement de Paris ;

Lauras, directeur des pompes funèbres ;

Williamson, directeur du Mobilier national ;

Champoudry, représentant le Conseil municipal de Paris, ou son délégué ;

Ambroise Thomas ;

Camille Saint-Saëns ;

Garnier et Guillaume, architectes ;

Mollard, chef-adjoint du protocole ;

Delacroix, chef-adjoint de l'intérieur.

### M. Carnot au Panthéon

Il a été décidé également qu'un décret serait préparé pour que la dépouille mortelle de M. Carnot soit déposée au Panthéon.

### La garde du corps

La garde d'honneur du corps est fournie par les élèves de l'École polytechnique et de l'École de Saint-Cyr.

## LE CRIME

### Interrogatoire

Caserio a été extrait hier à une heure après midi de la prison Saint-Paul et conduit au Palais de Justice pour y être interrogé.

M. Benoist, juge d'instruction, retenu à la préfecture par l'autopsie de M. Carnot et par l'audition de divers témoins, est arrivé à quatre heures et a fait aussitôt amener l'accusé.

— Voyons, Caserio, pourquoi avez-vous voulu tuer le Président de la République ? Le connaissiez-vous ? Avez-vous un grief particulier contre lui ?

— Non, répond Caserio. C'était un tyran ; je l'ai tué pour cela.

— Vous êtes anarchiste ?

— Oui, je m'en vante !

— Pourquoi avez-vous tué ?

— Je le dirai au jury. Il connaîtra le mobile qui m'a fait agir. J'expliquerai mes raisons.

— Avez-vous des complices ?

— Non, j'ai agi seul, sans être poussé.

— Connaissez-vous quelqu'un à Lyon ? Avez-vous des relations ici ?

— Aucune. Je ne connais pas la ville. J'ai toutefois travaillé pas loin d'ici, à Vienne, chez un boulanger, il y a un an.

— Comment avez-vous frappé M. Carnot ?

— Je me suis avancé, repoussant le cheval d'un cuirassier. J'avais mon poignard ouvert dans ma manche. Je n'ai eu qu'à lever la main. J'ai visé le bas-ventre et ai laissé retomber le bras, en criant : « Vive l'anarchie ! » La foule s'est jetée sur moi, m'a terrassé, roué de coups. Les agents m'ont emmené au poste.

— Vous persistez à dire que vous n'avez pas de complices ?

— Oui. Mais, à propos, le Président est-il mort ?

M. Benoist ne répond pas. Caserio semble penser que sa victime a succombé et ne dissimule pas sa satisfaction. Il sourit et, levant la main, fait le simulacre de frapper.

L'interrogatoire s'est poursuivi jusqu'à huit heures. Il est d'ailleurs très difficile, car l'assassin, quoique comprenant très bien le français, ne sait pas le parler. D'ores et déjà l'instruction est persuadée qu'il n'y a aucun complot et que Caserio est un solitaire.

## Manifestations en Province

### A Grenoble

Une grave manifestation a été faite avant-hier contre l'Italie.

Le nombreux ouvriers français, armés de manches de pelles et de pioches, se sont rendus, précédés de drapeaux français et russes, sur tous les chantiers de construction pour y déloger les ouvriers piémontais. Ceux-ci, prévenus à temps, avaient pu s'enfuir et, à part quelques horions, cette manifestation s'est terminée sans effusion de sang.

Vers trois heures et demie, le cortège, accru d'un nombre considérable de curieux, s'est rendu au consulat italien sis rue Gambetta, avant que la police et la gendarmerie aient pu intervenir. Une douzaine de manifestants, qui avaient pris le soin de fermer derrière eux la porte cochère afin d'empêcher tout secours, pénétraient de force dans les bureaux du consulat et, malgré une résistance très énergique du consul, M. Basso, arrachaient le drapeau italien cravaté de deuil ainsi que l'écusson placés au balcon et les précipitaient dans la rue, où ils furent recueillis par les agents de police et mis en lieu sûr.

Pendant ce temps, M. Edmond Robert, préfet de l'Isère, et son secrétaire général, M. Henry Perret, tentaient vainement d'apaiser la foule. Les ouvriers, surchauffés, poussaient des cris ininterrompus de : « Vive la France ! » « Vive la Russie ! A mort les Italiens ! » et l'on ne pouvait prévoir comment finirait ce violent incident, quand un de nos concitoyens, M. le capitaine Biron, eut l'heureuse inspiration de placer un drapeau français à l'un des balcons contigus à celui du consulat.

La foule, satisfaite, poussa une immense acclamation, entonna la *Marseillaise*, et peu après la rue était évacuée.

Pendant que la foule, poursuivant sa marche à travers les rues de la cité, continuait ses démonstrations hostiles devant les magasins tenus par des Italiens, M. le préfet de l'Isère, accompagné de son secrétaire général, se rendait auprès de M. Basso pour lui exprimer tous les regrets que provoquait cet incident. En même temps, il lui faisait remettre le dra-

peau et l'écusson italiens arrachés aux fureurs de la foule.

Des mesures d'ordre exceptionnelles ont été prises pour la soirée. Une compagnie du 4<sup>e</sup> génie gardera le consulat italien, et des patrouilles circuleront pour empêcher toute manifestation violente contre les personnalités italiennes et leurs propriétés.

#### A Toulon

Lundi, une rixe sanglante a éclaté à bord du bateau de commerce anglais le *Richardson*, mouillé dans le port de commerce.

La querelle s'est produite entre des hommes d'équipage, la plupart Français, et des ouvriers déchargeurs italiens.

L'un de ces derniers ayant proféré des paroles injurieuses à l'adresse de la mémoire de M. Carnot, l'un de ses interlocuteurs lui lança un violent coup de barre de fer, et lui fendit le crâne.

L'Italien eut la force de menacer ses adversaires d'un couteau catalan, mais on parvint à le maîtriser. Descendu à terre, on eut toutes les peines à le préserver de la foule, qui avait démesurément grossi l'importance de l'injure.

On l'a transporté mourant à l'hôpital maritime.

#### A Nancy

Les soldats ont reçu des cartouches, car on craint des troubles, à raison du grand nombre d'Italiens qui habitent le département de Meurthe-et-Moselle. Quelques légères bagarres ont déjà eu lieu sur divers chantiers de constructions. L'émotion est considérable en ville.

Une délégation d'ouvriers maçons a été reçue par le maire et a demandé l'expulsion des ouvriers italiens. Le maire a engagé les ouvriers à rester calmes. Actuellement ils parcourent les chantiers, au nombre de deux cents, mais les Italiens sont partis depuis hier matin. Quelques-uns, qui ont été rencontrés, ont été chassés sans qu'il leur soit fait de mal.

#### A Belfort

Lundi soir, dans le quartier du Fourneau, un ouvrier français, qui avait une discussion très vive avec un Italien, au sujet de l'attentat dont M. Carnot vient d'être victime, a reçu de son antagoniste un coup de couteau à la figure.

La blessure est légère. L'Italien a été arrêté.

Des patrouilles sillonnent la ville en tous sens.

#### A Arras

Sur les chantiers de démantèlement, où de nombreux terrassiers belges et italiens travaillent, les ouvriers français exaspérés avaient annoncé qu'ils écharperaient les étrangers; ceux-ci ont été invités à ne pas travailler jusqu'à nouvel ordre. On craint aussi des repré-

sailles contre les mineurs étrangers du bassin houiller.

#### A Valence

Un individu a été arrêté au moment où, armé d'un fusil, il menaçait de tuer les ouvriers italiens d'une fabrique de meubles.

#### A Montpellier

On a arrêté lundi matin dans la campagne, à 4 kilomètres de Montpellier, le sieur Laborie, marchand ambulancier, anarchiste dangereux, chez lequel se serait arrêté samedi, à Montpellier, Sante Caserio, l'assassin du Président.

#### A Lille

Lundi soir, vers onze heures, un groupe d'étudiants a parcouru la ville en manifestant contre les Italiens. Devant les journaux le *Réveil du Nord*, le *Progrès du Nord* et la *Vraie France*, les étudiants ont poussé des cris de : « Vive la France ! Vive Carnot ! A bas Crispi ! A mort les Italiens ! » Rue Nationale, ils ont enfoncé la porte et jeté des pierres dans les fenêtres de la maison de M. Picoloti, photographe italien, mais naturalisé Français, parait-il.

Quelques arrestations ont été opérées pour bris de clôtures. Les manifestants se sont dispersés vers une heure du matin.

En outre de ces manifestations, ajoutons que M. Deplechio, vice-consul d'Italie, a envoyé sa démission et retiré son écusson. Devant cette attitude, la foule n'a pas manifesté.

Quelques carreaux ont été brisés dans une maison habitée par des Italiens.

#### A Dijon

A Comblanchien, où se trouvent de grandes carrières, les ouvriers français sont entrés dans une grande surexcitation. Ils voulaient exterminer tous les Italiens qui travaillaient dans les carrières. Le bruit courait lundi que des troubles avaient éclaté. Heureusement cette nouvelle était fautive et des précautions ont été prises pour les éviter.

#### A Saint Etienne,

La gendarmerie de Boen a arrêté, lundi soir, un individu qui, sur la place publique, aurait dit : « M. Carnot est mort ; l'Italien a donc fait son coup, tant mieux ! c'est pas trop tôt, il a fait tuer assez d'anarchistes. » Ces paroles prouveraient qu'il était au courant du projet criminel.

Une enquête établira sa responsabilité.

#### A Montluçon

On a tenté de faire sauter un pont sur la ligne économique de Saincoins à Lapeyrouse.

Des perquisitions nombreuses ont été faites à Bezenet et Montmarault. On a arrêté un nommé Morin, ouvrier couvreur, chez qui on avait trouvé six cartouches de dynamite.

Lundi soir, le cirque italien Trumezi, installé à Montluçon, a été l'objet de manifestations hostiles. Un grand nombre de personnes ont voulu l'envahir en proférant des menaces.

Toutes les brigades de gendarmerie ont maintenu avec peine la foule qui voulait tout saccager.

#### A Carcassonne

Des désordres étant à craindre sur les chantiers de la ligne de Bram à Foix, où travaillent beaucoup d'étrangers, un peloton de dragons est parti pour Belvèze, et les brigades de gendarmerie appelées à Carcassonne pour y être inspectées ont été elles aussi renvoyées dans leurs cantons.

#### A Romans

Hier matin, les ouvriers italiens occupés chez les entrepreneurs ont été congédiés. Ils sont partis aussitôt. La gendarmerie s'était rendue sur les chantiers : il n'y a pas eu d'incident.

#### A Fourmies

Au milieu de la consternation générale, un porteur de journaux, nommé Lejeune, aurait tenu devant témoins les propos suivants, au sujet de l'assassinat de M. Carnot :

« Il n'est que temps qu'on lui ait fait son affaire à ce brigand ; c'est un bandit qui a toujours soutenu le cléricalisme et qui dernièrement a grâcié les deux condamnés à mort de la Cour d'assises d'Amiens. »

Le commissaire de police, informé, le fit rechercher et il ne tarda pas à être amené au commissariat. Trompant la surveillance des deux agents qui se trouvaient à ce moment dans le bureau de police, Lejeune s'esquiva par la Grand'Rue, puis ensuite par un sentier, escaladant les murs, traversant la rivière ; il rentra chez lui, monta dans sa chambre et prenant un revolver se logea deux balles dans la tête ; une troisième balle se perdit dans le mur.

L'agent de police qui s'était mis à sa poursuite fit appeler le docteur Drapier, qui ne peut pas encore se prononcer. L'état de Lejeune ne paraît pas désespéré.

### Le procès-verbal de l'autopsie

Voici le texte du procès-verbal de l'autopsie de M. le Président de la République :

« Les docteurs en médecine soussignés ont procédé aujourd'hui à l'autopsie de M. le Président de la République française. Ils ont constaté les lésions suivantes :

» La blessure siégeait immédiatement au-dessous des fausses côtes droites, à trois centimètres de l'appendice xiphoïde. Elle mesurait de 20 à 25 millimètres et la lame, en pénétrant, avait sectionné complètement le cartilage costal correspondant.

» La lame du poignard a pénétré dans le lobe gauche du foie, à 5 ou six millimètres environ du ligament suspenseur. Elle a perforé l'organe de gauche à droite et de haut en bas, blessant sur son passage la veine porte qu'elle a ouverte en deux endroits. Le trajet de la bles-

sure dans l'intérieur du foie est de 11 à 12 centimètres.

» Une hémorragie intra-péritonéale, fatalement mortelle, a été le fait de cette double perforation veineuse.

» Lyon, 25 juin 1894.

» Docteurs LACASSAGNE, Henri COUTAGNE, OLLIER, REBATEL, PONCET, Michel GANGOLPHE, FABRE. »

### OPINION Du Journal d'Indre-et-Loire

Le *Journal d'Indre-et-Loire* a publié les lignes suivantes, signées de son directeur politique, M. Jules Delahaye :

« Il a 20 ans, comme Emile Henry.

» Il est plus orgueilleux de son abominable attentat que s'il avait sauvé la ville de Lyon.

» L'héroïsme dans la haine et le crime : voilà l'idéal de cette génération qui grandit entre la foi au néant, après la mort, qu'on lui a enseignée, et la misère sevrée de toutes les jouissances de la vie devenues à ses yeux l'unique bonheur de l'homme.

» Et ils sont comme cela des milliers et des milliers, soyez-en sûrs ; car c'est la logique implacable ; et je vous défie, si vous y pensez bien, de ne pas les plaindre, et les exécuter.

» Le drame dont ils poursuivent le dénouement insensé, chimérique, c'est le drame conçu par l'ennemi triomphant de Dieu qui règne et qui gouverne.

» Ah ! Dieu vous fait rire ; ah ! vous avez voulu une jeunesse sachant le renier et le défier !

» La voilà, votre jeunesse, quand elle a la faim au ventre, le rêve mauvais au cerveau, et, avec le désespoir, le courage au cœur.

» La voilà, sa poésie, sa fierté, sa vertu, son abnégation, son sacrifice, son amour de l'humanité.

» Elle a changé toutes ces vieilles choses, depuis qu'on a changé son âme.

» Commencez-vous à trouver que c'est bien, que c'est mieux qu'au temps où elle savait s'agenouiller entre son père et sa mère, au pied d'un autel ?

» Il n'est pas un Français, à quelque parti qu'il appartienne, qui ne maudisse l'assassin de l'homme qui vient de mourir sous le poignard.

» Mais il n'est pas un chrétien qui ne songe que cet homme tombe victime des doctrines qu'il a représentées et propagées... »

#### BULLETIN FINANCIER

26 juin 1894.

Le début de la séance se fait en avance sensible sur hier. On va trop vite, car le triste événement qui vient de se produire indique qu'il faut toujours compter avec l'imprévu. Les vendeurs de la première heure d'hier se

## LES COUTEAUX D'OR

Par PAUL FEVAL

A l'entrée de ce salon, le duc de Rivas était assis auprès de sa femme ; la duchesse avait encore la tête découverte.

Elles sont belles autrement et mieux que nos femmes, celles qui sont nées sous le soleil ardent des tropiques ; certaines surtout qui réunissent en un adorable ensemble les types contraires de l'Anglaise et de l'Espagnole.

Leur œil pense plus poétiquement sous le large voile de leurs paupières.

Il y a en elles la passion et la mélancolie, la piété austère et le vif amour du plaisir : sages et folles, pudiques et hardies, tantôt gaies, tantôt tristes et cherchant je ne sais quel souvenir de l'autre monde.

La duchesse de Rivas était si splendidement belle avec son camail diamanté, dont les reflets chatoyaient sur son cou de cygne, qu'il y avait autour d'elle un murmure d'admiration.

Le duc la contemplait gravement, fier qu'il

était de posséder ce merveilleux trésor.

Le duc était un homme de quarante ans, taciturne, hautain et triste comme un Espagnol.

Quand Georges Leslie passa le seuil tenant à son bras mademoiselle de Boistrudan, la duchesse de Rivas tressaillit. Le duc se pencha vers elle et dit :

— C'est lui ?

La duchesse s'inclina en signe d'affirmation.

Le duc suivit d'un regard étrange le jeune couple qui s'éloignait.

— Vous m'avez dit toute la vérité, madame ? reprit-il.

Et comme la duchesse ouvrait la bouche pour répondre, Rivas l'interrompit d'un geste digne et courtois.

— Ce n'est pas une question que je vous fais, dit-il ; j'ai confiance en ma femme. Vous avez aimé quand vous étiez jeune fille et vous êtes restée pure, c'est bien ; vous avez pris votre mari pour confesseur, c'est grand. Votre mari vous remercie et ne met à votre liberté d'autre limite que l'honneur de son nom, qu'il faut garder aux yeux du monde ; le monde ne comprend pas toujours ce qui est bien et ce qui est grand. Adieu, madame, je vous aime ;

vous ne me trouverez cette nuit sur votre chemin que si vous avez besoin de moi.

Il éleva la main de la duchesse jusqu'à ses lèvres.

Cette main se pressa fortement contre sa bouche, et la duchesse dit :

— Moi aussi, je vous aime !

Dès que le duc se fut éloigné, le regard de la belle créole se tourna vers Georges et Hélène.

Pour qui était l'émotion qui fit trembler une larme au bord de sa paupière ?

— Mère de Dieu ! murmura-t-elle, cela est vrai, je l'aime, je veux l'aimer !

Un long soupir souleva sa poitrine.

— J'ai vu la pauvre Ellen, pensa-t-elle, belle encore dans la tristesse de son abandon. Celle-ci, c'est bien l'autre aux jours d'espérance et de joie. Le cœur de l'amant d'Ellen se trompe et n'a point changé. Sainte Vierge, faites une douce mort à la martyre, et que ceux-ci soient bien heureux ici-bas !

Elle soupira encore, mais ce fut sans effort qu'elle appela le sourire sur ses lèvres pour accueillir le cercle d'adorateurs qui déjà l'entourait.

— Vous pâlissez, Hélène, disait en ce moment Georges, qui sentait la jeune fille faiblir

entre ses bras.

Une fenêtre ouverte donnait sur la terrasse ornée de fleurs ; Georges passa sur la terrasse pour donner l'air frais de la nuit au pauvre front brûlant de mademoiselle de Boistrudan.

— Non, poursuivit-il, vous vous trompez, mademoiselle ; celui qui aimait Ellen Talbot ne l'a point délaissée. Même après son malheur, qu'il n'appela jamais une faute, le comte Albert se regarda toujours comme le fiancé de miss Talbot jusqu'au jour où elle lui dit : « J'appartiens au père de ma fille, et je ne veux plus de votre amour. »

— Elle ne l'aimait donc plus ? murmura Hélène, écoutant malgré elle et incapable de résister à cette puissance mystérieuse qui l'enchaînait aux côtés de Leslie.

— Ne l'aimait-elle plus ? repartit celui-ci, je ne sais. Ellen Talbot est une noble fille, sainte après sa chute, et qui parle à Dieu sans terreur. Après avoir dit au comte Albert : « Je ne veux plus de votre amour, » elle ajouta, répétant ses propres paroles : « Celui qui m'a aimée aimera Hélène, ma sœur ; Hélène, ma sœur, aimera celui que j'aimais : je le sais, je le sens ! »

(A suivre.)

rachètent et aident au mouvement qui va s'accroître jusqu'à la fin de la séance.

La liquidation de Londres se passe dans de bonnes conditions, l'argent est facile.

Le 3 0/0 s'inscrit à 100.70. Le 3 1/2 à 107.22.

Les tendances des actions de nos grandes sociétés de crédit sont plus satisfaisantes. Le Crédit Foncier est à 958.75; le Crédit Lyonnais cote 737.50; le Comptoir national d'Escompte est très ferme.

Nos grands chemins sont en reprise et les offres qui se produisent sont facilement absorbées. On remonte sensiblement.

Nous rappelons que c'est le 3 juillet qu'expire le délai pour l'échange des obligations de la Banque centrale du Crédit Foncier de Russie contre du 3 0/0 russe.

Les porteurs regagneront en sécurité ce qu'ils perdent en intérêt.

L'Italien est bien tenu à 79.20. L'Extérieure fait un peu sur les premiers cours.

Le 4 0/0 turc est à 24.65.

Les chemins orientaux se négocient de 552 à 555.

En Banque, l'action de la Langlaagte est demandée à 121.25.

DE LAVIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 27 Juin

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 21°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 22°
Midi,	766 m/m	au-dessus 28°
Hausse,	2 m/m	
Baisse,	2 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 17°

### Lettre du Député de Saumur à M<sup>me</sup> Carnot

M. de Grandmaison, député de l'arrondissement de Saumur, en relations personnelles avec M. Carnot, a écrit à M<sup>me</sup> Carnot la lettre suivante :

« MADAME,

» Au nom des habitants de l'arrondissement de Saumur, je tiens à vous exprimer combien je prends part à votre douleur que partagent aujourd'hui tous les bons Français.

» Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments de respectueuses condoléances.

» G. DE GRANDMAISON,  
» Député. »

### Adresses du Conseil municipal de Saumur

Le Conseil municipal de Saumur a envoyé à M<sup>me</sup> Carnot et à M. Dupuy les Adresses suivantes :

A MADAME CARNOT

Le Conseil municipal de la ville de Saumur, réuni le 25 juin d'urgence, en séance extraordinaire, profondément ému de l'odieux attentat qui vient de plonger la France dans la consternation, en la privant de son chef aimé et respecté, adresse à Madame Carnot l'expression de sa patriotique douleur et de sa respectueuse sympathie.

A M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil municipal de la ville de Saumur, réuni le 25 juin 1894, en séance extraordinaire, s'associant au deuil national, exprime à M. le Président du Conseil des ministres la douleur patriotique ressentie à Saumur à l'occasion de l'odieux attentat qui enlève à la République française son chef aimé et respecté.

### Le 133<sup>e</sup> de ligne au camp du Ruchard

Ce régiment, en garnison à Angers, a été envoyé, pour les exercices de tir, au camp du Ruchard, où il est arrivé dimanche... Des renseignements adressés au commandant du 9<sup>e</sup> corps ayant signalé quelques cas de variole à Saumur, il avait été décidé que la troupe, au lieu de s'arrêter dans cette ville en se rendant au camp, serait cantonnée à Montsoreau, Fon-

tevrault et Candès. Vendredi, jour où le régiment est parti de la Menitrie et des Rosiers, pour se diriger vers Montsoreau, il faisait une chaleur atroce. Les routes étaient couvertes de poussière. Pas la plus petite brise pour atténuer l'ardeur de la température.

La distance à parcourir était de 33 kilomètres pour le 2<sup>e</sup> bataillon, allant à Montsoreau; de 37, pour le 1<sup>er</sup>, allant à Fontevault, et de 35 pour le 3<sup>e</sup>, destiné pour Candès. Par un temps favorable, ces chiffres n'ont rien qui épouvante nos braves troupiers; mais par le temps de vendredi 22, le trajet était tout simplement héroïque.

La rumeur publique ayant exagéré outre mesure les conséquences de la marche, nous devons remettre les choses au véritable point. Le bruit a couru, en effet, que trois soldats étaient morts d'épuisement ou d'insolation, l'un à Fontevault, l'autre à Montsoreau, le troisième à Candès. Ceci est faux. La vérité est qu'entre Saumur et Montsoreau, sur cette route poussiéreuse où le soleil flamboyait avec une intensité qui aurait fait cuire un œuf, la marche était on ne peut plus pénible. Nombre d'hommes, suffoqués, tombaient. On a parlé d'un cent. Est-ce vrai? Il ne nous a pas été possible de vérifier.

A Montsoreau, quatre hommes sont tombés sous nos yeux; deux sur les quais, deux sur la place de la Mairie. Tous ont été soignés avec dévouement et se sont promptement rétablis. Un seul se trouvait plus gravement malade. Il a été porté au domicile de M. Nioche, et le lendemain matin on est venu le prendre avec une voiture d'ambulance.

L'avant-garde, partie des Rosiers à une heure et demie du matin, était arrivée de bonne heure à Montsoreau. La colonne formée par les trois bataillons, partie plus tard, était attendue à Montsoreau pour dix ou onze heures. Elle n'est arrivée qu'entre une heure et demie et deux heures.

Dans les communes désignées comme lieu de cantonnement, la réception a été des plus sympathiques. Comme aux grands jours de fêtes, le drapeau national ornait les fenêtres. Presque partout (nous voudrions pouvoir dire partout), un bon déjeuner et des rafraîchissements attendaient la troupe. Partout aussi on préparait à coucher, non pas sur de la paille, mais dans les meilleurs lits de chaque maison. Que le petit nombre d'habitants qui n'a pas satisfait à ce devoir patriotique, à ce devoir du cœur vraiment français, fasse son *med culpa* et se dispose à agir plus noblement une autre fois.

Nous sommes convaincus que le 133<sup>e</sup> de ligne gardera bon souvenir de l'accueil si cordial qu'il a reçu à Montsoreau, à Fontevault et à Candès.

En terminant ces quelques lignes, nous sera-t-il permis d'exprimer un vœu, qui d'ailleurs est sur toutes les lèvres: est-ce qu'il ne serait pas possible d'éviter que les troupes, lorsqu'il n'y a pas urgence, soient en marche sur les routes au moment de la plus grande chaleur du jour? J. DE C.

### DOUCES

#### Mort accidentelle

Dimanche dernier, Péron, journalier à Douces, allait cueillir du tilleul dans le jardin de M. Delaporte, son voisin. La dame Péron, se rendant, une demi-heure plus tard, auprès de son mari, le trouva étendu sur le sol au pied d'un arbre et balbutiant les mots: « Un médecin! je suis perdu! » Pendant qu'on allait chercher M. le docteur Milsonneau, des camarades transportèrent à son domicile Péron rendit le dernier soupir, succombant à une fracture du crâne.

### BEAUFORT

#### Vol de bijoux

Fillatreau, Armand, âgé de 27 ans, marchand forain, demeurant à Saumur, rue Brault, était venu le 20 juin au marché de Beaufort. Avant de déballer, il alla déjeuner avec sa femme, laissant sa voiture sur le marché. Quand il revint, il constata qu'une boîte conte-

nant 150 francs de bijoux lui avait été volée. Il soupçonne un marchand de portemonnaies qui s'est empressé de disparaître.

### CHOLET

#### Médaille d'honneur

Par décret du 23 juin, une médaille d'honneur de 2<sup>e</sup> classe, en argent, a été décernée à M. Grenouilleau (Aimé), sergent à la compagnie de sapeurs-pompiers de Cholet; 1858-1894, 36 ans de services: belle conduite dans des incendies. Une blessure.

### RESTIGNÉ

Morsure d'aspic. — Le jeune Boïn, âgé de 13 ans, avait pris une brassée de foin pour la donner à ses bestiaux, lorsqu'il fut mordu par un aspic.

Des soins immédiats lui ont été prodigués. On espère le sauver.

### État-civil de la ville de Saumur

#### NAISSANCES

Le 25 juin. — Louis-Alexis Demoulin, ruelle d'Enfer.

#### DÉCÈS

Le 25 juin. — Rose Antier, épouse de Pierre Pétiteau, sans profession, 60 ans 1/2, rue de Lorraine, 11.

### Théâtre de Saumur

Bureaux, 7 h. 3/4 — Rideau, 8 h. 1/4

#### Tournée BRASSEUR

### SAMEDI 30 Juin 1894

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

### LA BEAUTÉ DU DIABLE

Vaudeville fantastique en 5 actes, de MM. Eugène Grangé et Lambert Thiboust.

M. ALBERT BRASSEUR jouera le principal rôle, dans lequel il représente dix personnages différents.

### LE BRÉSILIEN

Comédie en 1 acte, de MM. Henri Meilhac et L. Halévy, musique de J. OFFENBACH.

M. ALBERT BRASSEUR jouera le rôle du Brésilien, qu'il a joué à Paris.

ORDRE: 1<sup>o</sup> La Beauté du Diable. — 2<sup>o</sup> Le Brésilien.

### CHRONIQUE AGRICOLE

#### L'État des Récoltes

Le rapport publié par le *Journal officiel* présente l'état général des récoltes comme très satisfaisant, confirmant ainsi les nouvelles et renseignements que nous avons publiés jusqu'à présent. A notre marché, les vendeurs ont été très nombreux au commencement de la quinzaine, mais la demande a présenté peu d'activité. Aussi, les cours des blés et farines se sont avilés dans des proportions inconnues jusqu'à ce jour et il nous semble difficile de tomber plus bas. Par suite de cette baisse, la boulangerie a été très réservée dans sa demande et ne s'est approvisionnée qu'au fur et à mesure de ses besoins. De son côté, la meunerie, ne trouvant que très difficilement à écouler ses produits, a été obligée de baisser ses prix de 2 francs. Malgré cette concession et quoique notre marché se soit raffermi un peu, les affaires restent sans animation. Sur nos marchés de production, les offres ont été également assez régulières en raison de la baisse signalée de Paris; les acheteurs ont été rares et nous relevons une baisse de 25 à 75 centimes; les avoines ont également dénoté de la faiblesse; les autres menus grains ont été délaissés.

En Angleterre, en Belgique, en Hollande et en Allemagne, les perspectives des récoltes continuent à donner entière satisfaction. Il en est de même en Autriche, si ce n'est dans les provinces de Galicie et de Bucovine, où le seigle a sérieusement souffert cet hiver et où les apparences actuelles du blé font à peine prévoir un rendement moyen. En Hongrie, l'état des récoltes est en général favorable.

Aux États-Unis, le temps a été plus propice aux récoltes ces dernières semaines; néan-

moins, en Californie, les perspectives continuent d'être mauvaises et font prévoir un déficit de récolte d'au moins 25 0/0 sur une moyenne; mais ce déficit sera compensé en ce qui concerne le surplus à exporter, par de fortes réserves de blé vieux.

Fourrages. — Les apports ont été peu importants sur notre marché de la Chapelle. Les acheteurs ont été très réservés par suite du temps très favorable aux prairies et les cours ont baissé assez sensiblement sur les fourrages de qualité secondaire; les pailles ont fléchi de 4 à 7 fr. suivant qualité.

## Dernières Nouvelles

### Dépêches de Paris

Mercredi 27 juin, midi 10.

Une grande animation règne depuis ce matin, à la gare Saint-Lazare, sans aucune mesure apparente de police. Les députés partant dès neuf heures dans plusieurs trains spéciaux.

A Versailles, des mesures rigoureuses ont été données pour maintenir l'ordre aux abords du Congrès. La garnison est prête, en cas de besoin, à renforcer la police. La gare d'arrivée est gardée par une compagnie du 5<sup>e</sup> régiment du génie.

A Lyon, la matinée est calme.

1 h. 1/2.

A la réunion plénière de la gauche tenue au théâtre des Variétés de Versailles, ce matin, la candidature de M. Henri Brisson a été acclamée à l'unanimité.

2 heures.

La Droite de la Chambre des députés, réunie à l'Hôtel des Réservoirs, a décidé de voter, au premier tour, pour le GÉNÉRAL FÉVRIER. Au second tour, elle votera pour le candidat lui offrant le plus de garanties.

On parle aussi de l'amiral Cervais et même de M. Loubet, candidat sans le savoir.

HAVAS.

### Stultre canard

Dans l'après-midi d'hier, le bruit a couru, dans Paris, en provoquant une énorme émotion, que M. Billot, notre ambassadeur à Rome, avait été assassiné. Cette infamie mensongère, inventée par des agents provocateurs, est absolument démentie.

### BANQUE CENTRALE DU CRÉDIT FONCIER DE RUSSIE

#### CONVERSION

Des Obligations 5 0/0 (I, IV et V Séries)

Grâce à l'intervention du Gouvernement Impérial Russe, la direction de la Banque Centrale du Crédit Foncier de Russie est en mesure de proposer au porteurs d'Obligations 5 0/0 (soumises à l'impôt) l'échange de leurs Obligations contre des titres d'un nouvel

Emprunt Russe 3 0/0 Or de 1894

(Exempt de tout impôt russe)

Les porteurs recevront:

Fr. 555 Capital nominal de Russe 3 0/0 or, jouissance du 1<sup>er</sup> juillet 1894; fr. 11.87 1/2 en espèces, pour le coupon échéant le 1<sup>er</sup> juillet 1894: Pour chaque Obligation 5 0/0 de fr. 500 (1<sup>re</sup> série).

Fr. 550 Capital nominal de Russe 3 0/0 or, jouissance du 1<sup>er</sup> juillet 1894; fr. 9.85 en espèces pour les intérêts du 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> juillet 1894: Pour chaque Obligation 5 0/0 de fr. 500 (IV et V séries).

Les demandes de Conversion seront reçues du 18 juin au 3 juillet:

A PARIS

Chez MM Hottinguer et C<sup>ie</sup>;

Au Comptoir National d'Escompte de Paris;

Au Crédit Lyonnais;

A la Banque de Paris et des Pays-Bas;

Et aux Agences et chez les correspondants de ces établissements, dans les départements, en Belgique et en Suisse; où les intéressés trouveront tous les renseignements sur la Banque Centrale, sur la nature de l'intervention du Gouvernement et sur les détails de la Conversion.

La Conversion ne deviendra définitive que si les demandes atteignent le nombre de titres fixé par le gouvernement pour rendre effective son intervention.

### MARCHÉS

#### BEAUFORT, 20 juin

Froment, double-décal., 3 fr. — Seigle, 2 40. — Avoine, 2 50. — Pommes de terre, 1 50. — Foin, la charretée, 80 fr. — Paille, 70 fr. — Farines, 27 fr. — Beurre (le 1/2 kil.), 0.90. — Poulets (la couple), 5 50. — Oies, 9 fr. — Canards, 4 50. — Œufs (la douz.), 0.75.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etude de Me V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir.

## PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant exploit de Me Maçon, huissier à Doué-la-Fontaine, en date du dix-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré :

Et à la requête de : 1. M. Pierre-Jules Frain, instituteur, demeurant à Courchamps; 2. M. Albert-Pierre Taugourdeau, notaire, demeurant à Chinon; 3. M. Vincent Bouin, cultivateur, demeurant à Brézé; 4. M. Auguste Moreau-Epoudry, cultivateur à Brézé; 5. M. Jules Baillegon-Vernou, cultivateur, demeurant à Brézé; 6. M. Pierre Claveau, maître maçon, demeurant à Brézé; 7. M. René Rebeilleu-Langlois, propriétaire, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg; 8. M. René Renault, boucher, demeurant à Brézé; 9. M. Louis Cassegrain, cocher chez M. le comte de Laistre, demeurant à Brézé; 10. M. René Archelais, cultivateur à Brézé; 11. M. Pierre Hardré dit Marcellin, facteur des postes, demeurant à Brézé; 12. M. Eugène Volland, propriétaire, demeurant à Brézé; 14. M. Pierre Chenuau, propriétaire, demeurant à Brézé;

Pour lesquels domicile est élu en l'étude de Me V. LE RAY, licencié en droit, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant rue du Marché-Noir, numéro 12;

Notification a été faite : 1. A M. le procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Saumur, en son parquet, sis au Palais de Justice de ladite ville, rue du Palais-de-Justice;

2. A Madame Marie-Clotilde Grellepois, épouse de M. Pierre-Emile Guibert, entrepreneur de travaux publics, actuellement en état de liquidation judiciaire, avec lequel elle demeure à Doué-la-Fontaine;

3. A M. Pierre-Emile Guibert, entrepreneur de travaux publics, actuellement en état de liquidation judiciaire, demeurant à Doué-la-Fontaine, comme exerçant les droits et actions de la dame son épouse, sus-nommée;

De l'expédition dûment en forme d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le deux juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze, constatant le dépôt fait ledit jour par Me LE RAY, avoué, de la copie collationnée d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Me LECOMTE, notaire à Brézé, le vingt-et-un janvier mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, et transcrit, aux termes duquel les requérants ont été déclarés adjudicataires des immeubles ci-après, tous situés commune de Brézé, dépendant de la liquidation judiciaire de M. Pierre-Emile Guibert, sus-nommé;

Savoir : **Premièrement.** — M. Frain : 1<sup>o</sup> du premier lot, comprenant les Varennes, terre, d'une contenance de treize ares cinquante centiares.

Moyennant cent cinquante francs, ci 150  
2<sup>o</sup> Du seizième lot, comprenant le Grand-Clos, terre, d'une contenance de onze ares.

Moyennant deux cent cinquante francs, ci 205  
**Deuxièmement.** — M. Taugourdeau : 1<sup>o</sup> Du deuxième lot, comprenant les Varennes, terre, d'une contenance de treize ares cinquante centiares.

Moyennant cent cinquante francs, ci 150  
2<sup>o</sup> Du troisième lot, comprenant la Fontaine Saint-Hilaire, terre, d'une contenance de seize ares cinquante centiares.

Moyennant cent quarante francs, ci 140  
3<sup>o</sup> Du dix-septième lot, comprenant Derrière-la-Rue, vigne, d'une contenance de onze ares.

Moyennant cent francs, ci 100  
**Troisièmement.** — M. Bouin : 1<sup>o</sup> du quatrième lot, comprenant le Lacreau, terre, d'une contenance de vingt ares.

Moyennant quatre cent quarante francs, ci 440  
2<sup>o</sup> Du dixième lot, comprenant les Albadaises, vigne, d'une contenance de cinq ares cinquante centiares.

Moyennant trente-cinq francs, ci 35  
3<sup>o</sup> Du quatorzième lot, comprenant les Eaux-Bues, terre, d'une contenance de vingt-trois ares cinquante centiares.

Moyennant deux cent cinquante francs, ci 250  
**Quatrièmement.** — M. Moreau-Epoudry : Du cinquième lot, comprenant la Roche-de-lafoe, d'une contenance de cinq ares cinquante centiares.

Moyennant quatre-vingt-dix francs, ci 90  
**Cinquièmement.** — M. Baillegon-Vernou : Du sixième lot, comprenant le Terrage, terre, d'une contenance de vingt-sept ares cinquante centiares.

Moyennant quatre cent cinquante francs, ci 450  
**Sixièmement.** — M. Chenuau : Du douzième lot, composé de Bellevue, terre, d'une contenance de seize ares cinquante centiares.

Moyennant deux cent cinquante francs, ci 205  
**Septièmement.** — M. Rebeilleu : Du treizième lot, composé des Eaux-Bues,

terre, d'une contenance de cinquante-cinq ares.

Moyennant sept cents francs, ci 700  
**Huitièmement.** — M. Renault : Du quinième lot, composé des Eaux-Bues, terre, d'une contenance de onze ares.

Moyennant deux cent quarante francs, ci 240  
**Neuvièmement.** — M. Cassegrain : Du dix-huitième lot, composé d'un morceau de terre, en Bourguignonne, d'une contenance de cinquante-cinq ares.

Moyennant sept cents francs, ci 700  
**Dixièmement.** — M. Baillegon-Goislard : Du vingt-deuxième lot composé d'un morceau de terre en la Galerie, d'une contenance de onze ares.

Moyennant soixante francs, ci 60  
**Onzièmement.** — M. Archelais : Du vingt-troisième lot, composé d'une bruyère en Bournée, d'une contenance de vingt-sept ares cinquante centiares.

Moyennant soixante-quinze francs, ci 75  
**Douzièmement.** — M. Hardré : Du vingt-quatrième lot, composé d'une maison sise rue de Saint-Vincent ou de l'Eglise, comprenant : 1<sup>o</sup> un premier corps de bâtiment composé de une chambre à cheminée, grenier au-dessus; 2<sup>o</sup> un deuxième corps de bâtiment composé d'une chambre à feu, sur laquelle est une chambre haute appartenant à Pierre Mollay ou représentants, cour entre les bâtiments sur laquelle Pierre Mollay a droit de passage à pieds et avec chevaux et charrettes, puis commun dans ladite cour avec le même; grange, écurie, plusieurs autres servitudes autre cour entre ces bâtiments en dépendant entièrement, caves dans l'une desquelles est un pressoir, jardin et vigne dans le tenant, d'une superficie de vingt-neuf ares environ. Dans cette contenance figure une parcelle de vigne de trois ares environ séparée du morceau principal par une parcelle appartenant à Pierre Mollay.

Moyennant seize cents francs, ci 1,600  
**Troisièmement.** — M. Volland : Du vingt-cinquième lot, composé d'une maison à la Porte-Picard comprenant : 1<sup>o</sup> Un premier corps de bâtiment composé de deux chambres à feu au rez-de-chaussée, quatre chambres hautes au-dessus, grenier sur le tout; au nord de ce bâtiment, deux petites chambres dont une à feu, grenier au-dessus, au midi dudit bâtiment un hangar dans lequel ont été construites une cuisine, une chambre de domestique, une écurie et une remise, grenier au-dessus; cour et jardin de quatre ares devant ce bâtiment et au couchant puits commun avec Guyot, caves et courdoire pour y accéder; 2<sup>o</sup> Un second corps de bâtiments, au midi du premier, comprenant trois chambres à feu au rez-de-chaussée, deux chambres hautes, grenier au-dessus, petite cour séparée de la cour du bâtiment précédent par un mur, petit hangar, caves sous les deux corps de bâtiments auxquelles on accède par une descente de cave ou courdoire commune à MM. Eugène Volland et Girard; puits commun avec ces derniers; au fond de cette courdoire deux autres caves sous la maison de M. Girard. Ce dernier corps de bâtiment et les deux caves situées sous la maison Girard sont soumis à l'usufruit de Madame Guibert mère, qui a droit de pressurage au p. essoir sis dans l'une des caves.

Moyennant dix mille francs, ci 10 000  
**Quatorzièmement.** — M. Chenuau : 1. Du septième lot, comprenant les Esarts, vigne, d'une contenance de onze ares;

2. Du huitième lot, comprenant Dintrée, vigne, d'une contenance de onze ares;

3. Du neuvième lot, composé de Plante-Parée, vigne, d'une contenance de treize ares cinquante centiares;

4. Du onzième lot, composé du Champ-Picard, vigne, d'une contenance de cinq ares cinquante centiares;

5. Du dix-neuvième lot, composé de l'Étoile, terre, d'une contenance de treize ares cinquante centiares;

6. Du vingtième lot, dit le Grand-Champ, terre, d'une contenance de treize ares cinquante centiares;

7. Du vingt-unième lot, dit le Grand-Champ, terre, d'une contenance de cinq ares cinquante centiares.

Moyennant quatre cents francs, ci 400  
Total des prix d'adjudication, outre les charges et conditions, seize mille cinq francs, ci 16,005

Avec déclaration à M. et Madame Guibert-Grellepois et à M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur, que ladite notification leur était ainsi faite, conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils aient à prendre dans le délai de deux mois, sur les immeubles vendus, telles inscriptions d'hypothèque légale qu'il aviseraient, et que, faute par eux de ce faire dans ledit délai et celui passé, les immeubles dont s'agit passeront entre les mains des requérants francs et quittes de toutes dettes et charges de cette nature;

Avec déclaration en ou re à M. le Procureur de la République, que les anciens propriétaires, indépendamment de M. Pierre Emile Guibert, sont :

1. Pour les vingt-quatre premiers articles : M. Pierre Guibert, décédé à Brézé, époux

de dame Julie-Anne Volland, lequel les tenait : ceux compris sous les articles 1 à 18, 20 et 24, de M. Pierre Guibert, propriétaire cultivateur, et Madame Marie Eveillard, son épouse, décédés à Chacé, et ceux compris sous les articles 19, 21, 22 et 23, de M. Pierre Guibert, veuf de Madame Marie Eveillard, sus-nommée.

11. Pour la maison comprise au vingt-cinquième lot :

1. Madame Julie-Anne Volland, propriétaire, veuve de M. Pierre Guibert, demeurant à Brézé;

2. M. René Volland et Madame Anne Gautier, son épouse, décédés à Grandfond, commune de Brézé;

3. M. et Madame Joseph Gautier-Eveillard, décédés;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus des requérants, ils feraient publier la présente notification dans un des journaux de l'arrondissement de Saumur, désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

L'avoué des adjudicataires,  
V. LE RAY.

## A CEDER

Pour cause de changement de position du mari

Magasin de Tapisseries, Broderies, Mercerie. — Occasion à saisir.

S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER OU A VENDRE

### MAISON ET VASTE JARDIN

La maison, avec grandes servitudes, pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, demander les clefs à M. BIZERAY, au Jagueneau.

## A LOUER MAISON neuve AVEC JARDIN

Située au coin de la Grand'Rue et Montée-des-Moullins.

S'adresser à M. FORGEAU, rue Saint-Nicolas, 3.

UN Petit HOTEL à Céder très avantageusement pour cause de cessation de commerce.

S'adresser à M. MARTIN, HENRI, propriétaire à St Hilaire-St-Florent, près Saumur (Maine-et-Loire).

UNE PERSONNE pouvant disposer de quelques heures désirerait trouver à faire des écritures.

S'adresser au bureau du journal.

M. GALLAND, propriétaire aux Rosiers, demande pour la Saint-Jean un ménage sans enfant, le mari bon jardinier et la femme connaissant le travail de la basse-cour.

## THYROL DÉSINFECTANT

Préparé suivant la Formule du Conseil d'hygiène de Paris et recommandé par les sommités médicales de la Capitale pour se préserver des Epidémies il a toutes les propriétés de l'Acide phénique et peut s'employer à sa place avec l'avantage immense de ne pas sentir mauvais.

Prix du flacon : 1 fr.  
PHARMACIE NORMANDINE  
G. DESCHAMPS  
Rue Saint-Jean, SAUMUR.

1. Pour les vingt-quatre premiers articles : M. Pierre Guibert, décédé à Brézé, époux

## ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

## IMBERT Fils

Eau-de-Vie blanche pour Fruits  
1,50 - 1,70 et 2 fr. le litre, Bouteilles reprises p<sup>t</sup> 0,20

SIROPS (garantis pur sucre) le litre 2 fr. 25  
Assortiment complet 1/2 — 1 40  
ABSINTHE PERNOD le litre 4 »  
AMER PICON — 2 75  
RHUM, depuis — 1 50

Sucre, le kil., 1 fr. 05; Scié, 1 fr. 15

## ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR  
E. CHAUVEAU

SPÉCIALITÉ d'Huile d'Olive vierge de Nice, 1 fr. 10 le 1/2 kilo, par bonbonne de 5 kil.

### PRIMEURS, arrivages tous les jours

Cerises, Abricots, Amandes vertes, Bigarreaux, Asperges et Artichauts

RHUM importation directe, depuis 1 50  
SAMOS (recommandé) depuis 1 25  
MALAGA vieux 1 50  
FRONTIGNAN 2 »

Beurre de la Laiterie Angevine (St-Clément), arrivages tous les Mardis, Jeudis, Samedis

## Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS  
CARTES D'ADRESSES  
ETIQUETTES PARCHEMIN P<sup>r</sup> ENVOIS  
TÊTES DE LETTRES  
CIRCULAIRES — ENVELOPPES  
AVIS DE TRAITES — MANDATS  
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS  
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL  
FAIRE-PART NAISSANCE  
CARTES DE VISITE  
AFFICHES — PROSPECTUS  
PROGRAMMES P<sup>r</sup> FÊTES & SOIRÉES  
PRIX-COURANTS  
MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS  
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissioner à l'extérieur.

## A SAINTE-GENEVIÈVE

## Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

## LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19<sup>e</sup> ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureaux : 1, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence. Le journal LA JEUNE MÈRE, du Dr BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

Saumur, Imprimerie Paul Godel.

## ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0 35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés  
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0 40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés  
26 litres pour 25. — Livraison à domicile.

Marmande, 43 degrés. . . . . 1.50 le litre (verre compris)  
Montpellier, 45 — . . . . . 1.75 — —  
Armagnac, 50 — . . . . . 2.00 — —

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,  
Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.